

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

22 JUILLET 2024

La séance est ouverte à 14 heures 39, sous la présidence de Monsieur MIRMAND, préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. LENORMAND.- Bonjour à tous. Messieurs les Préfets coordonnateurs, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Maritime de Façade, je suis ravi de vous accueillir aujourd'hui dans les locaux de la Direction interrégionale de la Mer.

Il s'agit du premier Conseil Maritime de Façade depuis ma prise de fonction en mars dernier. J'ai eu l'occasion d'aller à la rencontre de la plupart d'entre vous, mais c'est évidemment un honneur que vous soyez si nombreux pour ce CMF en période estivale. Je pense que cela témoigne de l'esprit de coopération et d'implication qui anime les travaux de ce Conseil Maritime de Façade depuis maintenant plusieurs années, et on enverra, je pense, le résultat dans les travaux de cet après-midi qui vont vous être présentés.

Avant de céder la parole à M. le Préfet de Région, je voulais préciser que la nouvelle stratégie nationale de la mer et du littoral a été adoptée et publiée mi-juin, et que nos travaux s'inscrivent bien évidemment dans ce nouveau cadre en matière de neutralité carbone, d'économie bleue et de protection de la biodiversité marine.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne réunion. Je me permets un petit détail pratique : puisque nous sommes dans l'amphithéâtre de la DIRM, qui a parfois quelques faiblesses en termes de climatisation, nous avons mis à votre disposition des éventails.

Merci et bon après-midi à toutes et tous.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur.

Amiral, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les membres du CMF, quelques mots à mon tour pour vous dire tout le plaisir qui est le mien de vous retrouver aujourd'hui aussi nombreux pour cette réunion que nous vous avons proposée en présentiel ici à Marseille. Je salue en particulier les membres du CMF qui viennent de l'autre extrémité de notre littoral et qui ont fait la route, ou qui sont venus le

cas échéant par voie ferrée, pour venir nous rejoindre dans la cité phocéenne.

Comme vous le savez, les circonstances nationales et l'obligation de réserve associée à ce type d'événement pour les représentants de l'État n'ont pas permis de tenir ce CMF le 19 juin à Montpellier, comme nous l'avions initialement prévu. Nous nous y retrouverons néanmoins, puisque le préfet de l'Hérault tenait tout particulièrement à nous accueillir dans son département, le 9 décembre prochain pour notre réunion de fin d'année.

En tout cas, je voulais vous remercier pour cette mobilisation en plein cœur de l'été. Ce n'était pas forcément la période la plus facile et la plus évidente pour organiser ce type de réunion administrative. Il était néanmoins important que nous puissions nous retrouver, notamment parce que nous allons avoir au cours de cette réunion les membres de la Commission nationale du débat public qui seront, je crois, en visioconférence – s'ils nous entendent, je les salue par anticipation.

Ils nous présenteront le bilan du débat public qui s'est déroulé sur notre façade, et je tiens là aussi à saluer l'excellente mobilisation des membres du CMF et la très bonne collaboration qui est intervenue entre la maîtrise d'ouvrage et les membres de la CNDP à l'occasion de ce débat public, dont nous verrons tout à l'heure qu'il a obtenu une très large adhésion de tous ceux qui ont contribué à mûrir ces réflexions et à y porter leurs interventions.

Disposer de ce bilan du débat nous permet désormais de traduire les recommandations de la CNDP au sein de notre stratégie de façade maritime et de la planification de l'éolien en mer ; deux sujets sur lesquels nous travaillons beaucoup avec les uns et les autres.

Naturellement, le CMF pourra être consulté sur ces différents sujets, et nous aurons l'occasion d'y revenir assez largement cet après-midi dans nos échanges et nos débats.

Je profite enfin de ce temps qui m'est donné pour introduire notre réunion pour également saluer le travail de toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'arrivée de la Flamme olympique le 8 mai dernier à bord du Belem. Je crois que cela a été une très belle occasion de valoriser la cité phocéenne, la ville de Marseille et l'ensemble de la Provence, mais aussi de valoriser les liens très forts qui existent entre Marseille et le monde maritime, qui a su rassembler de nombreux acteurs de la mer et du littoral.

Notamment sous votre houlette, Amiral, les services se mobilisent désormais pour permettre de faire en sorte que les épreuves olympiques, qui se dérouleront du 28 juillet prochain jusqu'au 8 août, se déroulent dans les meilleures conditions possible. Là aussi, nous avons une exigence de résultat. C'est un événement exceptionnel qui nous permettra de mettre en lumière la beauté de notre littoral, mais aussi le savoir-faire des administrations qui contribuent à cette préparation, ce qui valorisera ainsi le rôle de la France en matière d'organisation de cet événement mondial.

Je ne serai pas plus long dans mes propos d'ouverture, et je cède donc tout de suite la parole à M. le Préfet maritime.

Merci encore une fois à chacune et chacun d'entre vous.

M. BOIDEVEZI.- Merci, Monsieur le Préfet. Comme l'a dit le préfet de région, je suis également très heureux que l'on ait pu tenir ce CMF en cette période estivale. Ce n'était effectivement pas forcément évident, mais cela nous paraissait important avec le préfet de région, compte tenu des travaux menés au cours des derniers mois sur le débat public. Il était important que l'on puisse, avec la Commission nationale et la Commission particulière du débat public, en dresser un bilan assez rapidement avec vous.

Cela nous permet ainsi d'aborder dans de bonnes conditions le retour que l'on doit faire vers les services centraux, afin que ceux-ci, comme on le rappellera tout à l'heure, puissent donner la réponse de l'État d'ici fin septembre.

Il était important de pouvoir échanger aujourd'hui tous ensemble, dans la continuité des échanges qui ont déjà eu lieu dans le cadre du débat public, pour consolider la réponse que l'État pourra faire sur ce débat. C'était également important pour nous dans le cadre de la protection de l'environnement, puisque, comme vous le savez, on essaie d'avancer avec l'ensemble des acteurs sur les zones de protection forte. On a une échéance en 2027 qui se rapproche. Aujourd'hui, un certain nombre d'Aires marines protégées et de collectivités ont une démarche proactive sur le sujet des ZPF, et dans la mesure où l'on avait un certain nombre de dossiers prêts, il nous paraissait dommage de retarder leur passage en examen en CMF et donc leur transmission au niveau central parisien.

Sans plus attendre, je repasse la parole au Directeur interrégional de la Mer pour la suite de la réunion.

M. LENORMAND.- Merci, Amiral. Peut-être quelques mots pour excuser Mme Santucci, la Présidente de la Commission permanente. Elle a eu un empêchement et ne pouvait malheureusement pas être parmi nous cet après-midi. Elle a néanmoins souhaité faire part de la bonne qualité des travaux de la Commission permanente qu'elle préside et qui s'est réunie mi-mai afin de préparer ce CMF, ainsi que des travaux des différentes Commissions spécialisées dans lesquelles un certain nombre d'entre vous sont impliqués. Pour mémoire, la Commission spécialisée sur l'éolien flottant s'est réunie le 28 mai, dans un format collaboratif et très studieux, pour dessiner les trajectoires en matière d'éolien flottant en Méditerranée - les fruits de cette réflexion vous seront présentés par Frédéric Autric.

À noter également les travaux de la Commission spécialisée sur l'emploi et la formation aux métiers de la mer, dont le mandat vient d'être renouvelé pour 3 ans par arrêté interpréfectoral, et qui s'est particulièrement penchée ces derniers temps sur la partie « activités portuaires » après les travaux de l'année dernière sur les métiers de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que sur la féminisation des métiers de la mer.

Enfin, à noter les travaux en matière de protection forte. Le groupe de travail sur les zones de protection forte s'est réuni et a été mobilisé sous la houlette du Préfet maritime, avec l'objectif de parvenir aux 5 % en 2027 – objectif ambitieux qui exige un travail concerté, qui est en cours et qui va là aussi vous être présenté dans quelques instants.

Merci en tout cas pour tout ce travail collaboratif qui est fait avec chacune et chacun d'entre vous. Je voulais le signaler au nom de Mme Santucci, la Présidente de la Commission permanente.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Merci, Amiral.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de rentrer dans un ordre du jour qui est assez roboratif, puisqu'il comporte la présentation des conclusions du débat public qui s'est tenu, mais avant de passer la parole à M. Ballan, qui en assurera la présentation, je voulais vous proposer d'approuver le compte rendu de nos derniers échanges qui remontent au 15 décembre 2023.

1 - Approbation du compte rendu de la session du 15 décembre 2023.

Y a-t-il des observations ou des souhaits de modification ? (*Pas d'observations.*)

(Approuvé à l'unanimité.)

2 - Bilan du débat public (par la Commission particulière du débat public).

Nous allons donc maintenant entendre M. Ballan, Délégué territorial de la CNDP et membre de la Commission particulière, afin qu'il nous présente le bilan que la Commission nationale a retenu au titre de ces 5 mois d'escales méditerranéennes.

Durant cette période vous avez été, Mesdames et Messieurs, en mesure d'échanger avec la Commission particulière ainsi qu'avec la maîtrise d'ouvrage pour faire part de votre avis, de vos suggestions, de vos propositions et de vos réactions. Certains d'entre vous ont également participé à la rédaction de cahiers d'acteurs, dont nous tiendrons compte dans les prochaines semaines pour actualiser la stratégie de façade.

Votre participation active à l'ensemble de ce débat public et des événements qui ont été organisés dans ce cadre a été naturellement très appréciée, tout comme celle des services qui se sont mobilisés pour en assurer la préparation : la DIRM en premier chef, Monsieur le Directeur, la préfecture maritime, l'Office français de la Biodiversité et l'Agence de l'eau pour n'en citer que quelques-uns.

Le point qui est inscrit aujourd'hui, relatif à ce débat public, n'a pas vocation à rouvrir une nouvelle séquence de discussions avec la CNDP. Il s'agit simplement de prendre connaissance de ses conclusions et de pouvoir ensuite en intégrer la substantifique moelle dans le cadre des travaux sur le document stratégique de façade.

Je ne serai pas plus long. J'espère que M. Ballan, qui est en visioconférence, nous entend bien et est en mesure de prendre le relais.

M. BALLAN.- Oui, je vous entends parfaitement. M'entendez-vous de votre côté ?

M. MIRMAND.- C'est parfait. On vous entend très bien.

M. BALLAN.- Parfait, merci beaucoup. Monsieur le Préfet, Amiral, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Maritime de Façade, Monsieur le Directeur de la DIRM, je voulais tout d'abord vous remercier de l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui de vous faire un retour et une synthèse de ce débat public auquel, comme vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, beaucoup de membres du CMF ont participé. Je vous remercie également d'avoir fait cette exception et entorse à la règle des CMF en présentiel afin de nous permettre d'intervenir à distance.

Je vais pendant une petite demi-heure vous présenter les grands enseignements du débat public. Je serai ensuite bien évidemment disponible pour répondre aux questions, notamment d'éclaircissement ou d'explication, si des personnes présentes dans la salle estiment qu'il y a un manque ou qu'une idée n'a pas été correctement formulée. Cependant, et comme vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, tout cela se fera sans rouvrir le débat public en tant que tel.

Le premier point consiste à vous rappeler que la restitution au CMF est très importante. Pour nous, c'est une étape très fondamentale dans tout le dispositif du débat public ; débat public qui va à la rencontre de tout le monde, de tout le public, puisque nous exerçons tout simplement la défense du droit, qu'est le droit à la participation, qui est un droit personnel. On n'a pas besoin d'être un acteur, une association ou un élu pour participer au débat public, puisque chaque personne a le droit d'y participer et de pouvoir peser sur la décision – c'est un point extrêmement important.

Néanmoins, sur la politique maritime et la planification maritime, il y a l'existence du CMF. Avec votre accord et l'accord de Mme Santucci, nous avons ainsi souhaité mobiliser le plus possible les membres et articuler au mieux ce débat public, qui se déroule dans la société en général, avec le CMF et son propre rythme de travail.

Je voulais donc tous vous remercier d'avoir été les ambassadeurs du débat public pour le faire connaître et en faire connaître les événements, d'avoir contribué et participé par des cahiers d'acteurs, mais aussi bien souvent par votre présence directe et par vos expressions souvent très pertinentes dans l'ensemble des temps d'échanges, et notamment, enfin, par une réunion que nous avons organisée avec le soutien des services de l'État le 11 avril dernier. Cette réunion a été très intéressante – je pense que ceux qui ont pu y assister s'en souviennent – puisqu'elle a permis de réfléchir et de confronter les points de vue à l'intérieur même du CMF. Nous avons donc bien évidemment tenu compte des enseignements de cette réunion.

Pour autant, nous sommes maintenant dans un temps tout à fait précis. Le 26 juin, le compte rendu et le bilan ont été publiés et l'État dispose maintenant de 3 mois pour élaborer ses réponses à ce compte rendu et à ce bilan. C'est très important qu'il les élabore, puisque le public a le droit de savoir ce qui est fait de sa participation.

Cet après-midi nous allons très brièvement revenir sur les dispositifs déployés – mais ce n'est pas le cœur du sujet – et surtout sur les enseignements que l'on peut tirer de ce débat.

Les 3 mois se terminent le 26 septembre, et c'est pour cela que l'Amiral a tout à l'heure mentionné cette échéance, parce qu'effectivement, nous aurons sans doute un nouveau temps d'échanges avec tout le monde au moment de la publication de la réponse de l'État, avec l'ensemble des réponses qu'il fera aux recommandations et aux orientations proposées par le débat public.

Pour le dire très simplement et en essayant de ne pas être trop procédural, il y a deux documents qui sont issus de ce débat public et c'est toujours le cas dans tous les débats publics. J'en profite pour excuser mes collègues de la Commission particulière Méditerranée qui ne sont pas présents, ainsi que le Président du débat public au niveau national, Florian Augagneur, qui n'a pas pu se libérer.

La CNDP est une instance nationale. Nous avons mené 4 débats publics mutualisés sur les quatre façades de la France métropolitaine. Dans le compte rendu du document qui est reproduit à gauche sur l'image, vous allez trouver l'ensemble des façades, c'est-à-dire un compte rendu transversal national, puis un détaillé par façade ; cela fait donc 5 parties au total. Dans le bilan, vous allez trouver un document qui est beaucoup plus synthétique. Le premier compte rendu fait un peu plus de 200 pages, alors que le second n'en fait que 8. C'est donc beaucoup plus court et c'est ce que la CNDP et la Présidente par intérim de la CNDP pour ce dossier estiment devoir retenir de ce débat.

Je vous invite vraiment à prendre connaissance de ces documents.

Nous allons un peu plus nous focaliser sur le chapitre « Méditerranéen » du document qui est sur la gauche.

Je vous propose que l'on passe tout de suite à la diapositive suivante : les dispositifs déployés. On va faire très bref, mais je pense qu'il est important que tout le monde voie l'état des choses.

On fait toujours un bilan un peu quantitatif, même si, en réalité, ce qui importe en débat public, ce n'est pas la quantité mais bien la qualité des contributions et les arguments. Il est cependant intéressant de noter sur ce débat public un très grand nombre d'événements – presque 400 événements au total sur l'ensemble de la France et 110 en méditerranée.

C'est très important, et surtout, il y a une grande variété d'événements – que j'expliquerai tout à l'heure.

En Méditerranée, 6 escales dans 2 bassins de vie de chaque région. Je ne reviens pas sur le détail, mais dans chaque escale, sur plusieurs jours, se déployaient une série d'outils, jusqu'à souvent un moment un peu fort, avec des croisements thématiques qui intéressaient plus particulièrement le territoire.

Le bilan que l'on peut en faire, c'est une participation très importante d'un public qui n'est pas seulement le public des professionnels de la mer, des usagers de la mer ou des militants de la mer. Le débat a permis d'aller au-delà. C'est d'ailleurs son rôle ; la CNDP a bien cette idée que c'est le public dans son ensemble, y compris les acteurs que vous êtes, que vous soyez professionnels, organisations non gouvernementales, environnementales, ou autres acteurs, mais aussi tous les autres, c'est-à-dire ceux qui ne sont justement pas dans les différentes instances et qui, pour une raison ou pour une autre, souhaitent orienter ou participer à l'orientation de la politique publique de la mer, dans une démocratie qui a posé ce principe de la participation du public en amont des décisions.

Je passe à la diapositive suivante pour vous montrer une certaine répartition des événements. Nous n'avons pas forcément été absolument partout, mais ce qui est certain c'est que nous sommes allés dans tous les départements et dans les agglomérations principales de ces différents départements, mais aussi dans des endroits plus reculés ou en tout cas avec moins de population, mais sur lesquels, soit par une université, une association ou une collectivité, il était permis de poser des questions tout à fait pertinentes.

Je ne reviens donc pas là-dessus, puisque vous avez la carte sous les yeux. Normalement, il y a Monaco sur la carte. Je souhaitais souligner que l'on avait bien fait un événement à l'étranger, puisque nous sommes allés à Monaco pour faire une réunion sur les questions de protection de la biodiversité.

Nous passons à la diapositive suivante : la diversité des modèles des dispositifs de participation – c'est absolument fondamental. Je ne vais pas le détailler très longuement ; je pense que certains d'entre vous ont participé à des visites-débats, comme celle que l'on a menée sur les éoliennes de Fos/Port-Saint-Louis au mois de décembre dernier. Vous avez une image en bas à gauche, qui est un débat mobile, c'est-à-dire une façon d'aller débattre avec les personnes dans l'espace public, et là, en

l'occurrence, à la criée de Sète, auprès des pêcheurs, ou les débats en mer, comme la régata qui a été organisée à Marseille. Ce sont donc beaucoup de choses différentes, avec beaucoup de monde, ce qui permet à la fois de discuter différemment et de rencontrer des gens qui ne viendraient pas dans un webinaire ou dans une réunion publique classique.

Comment procédons-nous pour faire un compte rendu ? J'ouvre ici le capot du moteur d'un compte rendu de débat public. Vous avez bien compris qu'avec autant de contributions, très souvent élaborées et argumentées, il est compliqué de faire une synthèse. C'est pourtant l'exercice que nous avons essayé de faire à l'écrit et que je vais essayer de faire à l'oral cet après-midi.

Pour le dire très simplement, nous avons des outils pour ça. Le premier, c'est que nous disposons d'outils numériques. Ils ont été très nombreux à être mobilisés, comme « *Faites l'expérience* », qui est un outil interactif en ligne sur la planification maritime. Avec ces outils, on dispose de synthèses quantitatives et qualitatives pour définir ce qui a été dit.

Puis, nous avons l'ensemble des presque 4 300 prises de parole construites et argumentées qui amènent à une proposition ou à une idée précise. Elles sont classées dans un tableau qui nous permet d'élaborer un compte rendu et qui vous permet d'aller chercher n'importe quelle idée avec une simple recherche par mot-clé. Vous pouvez ainsi avoir l'ensemble des propositions. Par exemple, si vous tapez « plaisance » vous aurez l'ensemble des idées du public qui ont été émises dans les réunions pendant le débat public. Je vous invite vraiment à aller consulter ce document sur les sujets qui vous intéressent, pour voir toute la richesse des propositions intervenues au cours de ce débat.

Je pense en avoir terminé avec mon introduction. Si vous me le permettez, nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet sur les enseignements.

Je voudrais d'abord vous dire en deux mots comment a été constitué le sommaire. En fait, c'est très rapide. Le point important qui constitue le sommaire, c'est que nous sommes à un moment où la Méditerranée est vue par le public comme dans un moment de crise, ou en tout cas dans un moment de vérité. D'après le public, il faudrait faire des choix forts, faits collectivement, assumés et mis en œuvre collectivement. C'est très important : pendant ce débat public, la Méditerranée – plus que les 3 autres façades – est apparue comme une mer sous pression qu'il est urgent d'alléger.

C'est le préambule de notre compte rendu. J'y reviendrai peut-être, mais je crois que c'est un point qu'il faut partager dès le départ.

Ensuite, nous avons simplement regardé par thématique la manière dont on pouvait classer, ou du moins ordonner, les avis du public et les propositions par rapport à la politique publique maritime déjà existante. Il y en a effectivement déjà une avec le DSF. On arrive à la révision de son volet stratégique, mais il existe déjà. Vous êtes déjà réunis, vous travaillez déjà depuis des mois et des années. Il n'est donc pas question de dire « *Attention, on va tout réinventer* ».

Clairement, il y a des sujets sur lesquels la demande du public est plutôt de continuer les efforts, de les poursuivre, peut-être de les modifier un peu dans leurs échelles et dans leurs ambitions, mais globalement, pour les pêches et pour la question du trait de côte, la direction est sans doute la bonne : il faut poursuivre, mais peut-être amplifier certaines choses.

Pour les autres sujets, qui ont été beaucoup développés dans le débat public (le lien terre/mer, le tourisme, l'énergie, les éoliennes, la protection forte et l'international), il y a plutôt l'expression dans le public d'ambitions beaucoup plus fortes, de bifurcations, de changements et de réorientations de la politique publique par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui. Alors, cela ne veut pas dire « tout changer » ou « tout mettre de côté », ce n'est pas ça, mais il y a le sentiment pour le public d'une urgence à prendre des directions un peu différentes sur ces différents sujets.

Nous avons ensuite fait un focus sur le golfe du Lion puisque, d'une certaine manière, il synthétise beaucoup d'enjeux maritimes. De plus, avec l'éolien qui arrive essentiellement dans cette zone, nous avons souhaité faire un focus sur ce secteur.

Et puis, il y a un focus sur les questions de surveillance et d'application des règles, puisque cela a finalement été le fil rouge de ce débat public de débattre sur la manière de décider, mais surtout ensuite sur la manière d'appliquer les décisions et de les faire appliquer, c'est-à-dire d'également surveiller en mer ce qui se passe et comment les règles sont respectées. Voilà la structure du compte rendu. Elle vous donne déjà un aperçu des orientations du débat public.

Je termine cette présentation du compte rendu avec les recommandations et les demandes de réponse. Cela peut paraître un peu administratif, mais c'est très important, parce qu'il y a une nuance entre les deux. Dans ce compte rendu, vous trouverez systématiquement les

demandes de réponse aux observations et contributions du public que l'État devrait faire. La CNDP demande à l'État de répondre.

Vous en avez pour un certain nombre des communes, c'est-à-dire transversales à toutes les façades – c'est tout ce qui s'affiche sur l'écran à gauche –, et vous en avez aussi des spécifiques pour la Méditerranée, et c'est à cela que l'État va devoir répondre avant le 26 septembre.

Et puis, vous avez des recommandations. Cette fois-ci, c'est la CNDP – et c'est le droit qui le permet – qui a un devoir de conseil et de proposer à l'État un certain nombre de recommandations à suivre, essentiellement en matière d'information du public, de participation du public et de conduite du projet.

Vous avez ici des recommandations qui portent un peu plus sur la manière de conduire la politique publique. Certaines recommandations portent d'ailleurs sur le CMF, et on pourra y revenir si vous le souhaitez.

Voilà le sommaire, voilà ce qu'il y a dans le débat public. Je ne détaillerai pas aujourd'hui l'ensemble de ces observations et recommandations ; je me focaliserai sur les enseignements.

J'ai déjà parlé de cette question d'alléger la pression qui est extrêmement importante, à tel point que, dans le débat public nous avons entendu beaucoup de personnes dire qu'en réalité, il fallait probablement changer de modalité ou changer d'approche vis-à-vis de la Méditerranée, sur deux points :

La question d'alléger la pression peut être en supprimant ou en s'abstenant d'un certain nombre d'usages, c'est-à-dire en arrivant à une logique de sobriété sur certains usages. On va le voir tout à l'heure pour le tourisme, mais cela peut être en modifiant les façons d'utiliser la mer.

Pour un certain nombre d'acteurs, cela signifie que la mer n'est déjà peut-être plus aujourd'hui un espace de liberté de façon pleine, entière et fondamentale, et qu'il faut peut-être d'ores et déjà envisager la mer comme un espace où il y a de la régulation, de la contrainte et de l'intervention. Ce n'est pas forcément un mal ; c'est au contraire probablement un bien – en tout cas pour la mer Méditerranée et pour la durabilité de l'ensemble des activités.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, dans ce débat public, le public a exprimé un soutien assez clair à une augmentation des règles et des régulations, voire des interdictions ou des contraintes, y compris les publics usagers de la mer pour le loisir qui s'expriment dans le

débat public pour dire : *« Nous sommes les premiers à vouloir faire moins, faire mieux, s'abstenir de certains usages, mieux connaître la réglementation, pour pouvoir mieux l'appliquer ou la faire appliquer à nos adhérents »*.

C'est un point extrêmement important. Cela ne réglera pas les difficultés d'application des règles auprès d'un certain nombre d'usagers de la mer, mais il est important de noter que ce débat public révèle un souhait, une volonté du corps social dans son ensemble, que la mer soit beaucoup plus régulée et réglementée qu'elle ne l'est aujourd'hui, et que les comportements ne soient pas guidés par le seul souci ou esprit de liberté absolue. C'est un point probablement majeur, un point politique, un point juridique, voire un point anthropologique dans une évolution du rapport à la mer.

Ensuite, si l'on prend les différentes thématiques, je crois que si vous avez assisté au débat public, vous aurez entendu que sur la biodiversité, il y a une ambition qui s'est véritablement construite dans ce débat public, à partir de nombreux acteurs et beaucoup de publics, qui estiment qu'en réalité, aujourd'hui, on n'est pas à la hauteur en matière de biodiversité. On affirme – et c'est tout le souhait de l'État – des objectifs de protection forte, sans forcément être très clairs aujourd'hui sur ce qu'il y a derrière ce terme. En revanche, le public s'empare de ce terme pour dire *« OK, on veut bien de la protection forte à condition qu'elle soit efficace »*. Il y a aujourd'hui ce souhait que les zones de protection forte soient l'occasion de monter l'ambition en matière de biodiversité d'un cran, voire de plusieurs crans.

D'une certaine manière, c'est : *« Très bien. Vous voulez protéger plus ? Eh bien, allons-y vraiment. Allons-y de la façon suivante : allons-y en choisissant les zones les plus pressurisées, les zones sur lesquelles il y a le plus d'enjeux, c'est-à-dire en choisissant en priorité les zones côtières pour la création de zones de protection forte »*.

Ensuite, en continuant ce que beaucoup d'Aires Marines Protégées font déjà aujourd'hui, mais en le faisant de façon systématique, en prenant le temps de la co-construction de ces zones de protection forte et côtières, puisque, pour l'ensemble des publics et des acteurs, c'est parce qu'elles sont coconstruites que ces protections fortes peuvent fonctionner en zones côtières.

« Élargir », cela veut dire partir des Aires Marines Protégées et élargir les zones les plus protégées. D'une certaine manière, c'est

« épaissir » spatialement les choses, à partir de choses qui sont déjà existantes, voire qui sont peut-être petites aujourd'hui ou qui ne sont pas des Aires Marines Protégées, comme les cantonnements de pêche – qui ne sont pas reconnus. Il y a une demande du public que l'ensemble de toutes ces choses qui existent, tous ces éléments de protection qui existent soient remontés, élargis, complétés et simplifiés dans leur définition, c'est-à-dire qu'il y ait moins de statuts d'Aires Marines protégées, mais que les statuts que nous conserverions soient des statuts véritablement efficaces.

Pour cela, un certain nombre d'acteurs font des propositions de modèles ou de systèmes consistant à épaissir les zones de protection forte à partir en les faisant « atterrir », c'est-à-dire en les amenant jusqu'à la côte, avec certains qui proposent des surfaces minimums et avec un emboîtement des différents niveaux de protection :

- un niveau de protection intégrale, qui pourrait être de 2 %
- c'est la proposition d'une Aire Marine Protégée corse ;
- + 8 %, qui serait de la protection renforcée ou de la protection forte, ce qui mènerait à 10 % ;
- et 20 % de plus, pour arriver à 30 % au total de protection de l'habitat concerné, avec une protection moins forte.

Cette demande d'un modèle ou d'une efficacité à partir des Aires Marines Protégées côtières est extrêmement forte, et est probablement plus forte que ce que permet l'objectif des 5 % en 2027. Le public dit également : *« Pour aller plus loin, ce n'est pas tout de suite qu'il faut aller très vite et forcer le destin en cherchant des pourcentages ici et là. Puisqu'on veut les faire côtières, puisqu'on veut les faire là où il y a de la pression, il faut prendre le temps de les faire, avec plutôt un horizon à 2030 et un objectif chiffré encore plus important – ou, au minimum, important sur les parties côtières »*.

Pour compléter ces ZPF côtières, le public demande aussi de grandes zones de protection au large. Je parlerai en particulier des canyons du plateau du golfe du Lion, qui sont véritablement repérés et inscrits dans la tête de la plupart des participants au débat public comme étant la zone de protection qu'il faudrait faire en urgence au large.

Cela tombe bien, une partie de ces canyons font partie d'une zone contestée avec l'Espagne, et le public demande de façon assez unanime que cette zone contestée avec l'Espagne ne soit plus un espace où l'on ne fait rien, parce que l'on est « paralysés » par ce conflit, mais plutôt une zone de cogestion ou une zone de protection commune avec les Espagnols de la biodiversité.

Voilà, je voulais être le plus précis possible sur ces questions de biodiversité. Je vais maintenant essayer d'accélérer le rythme pour ne pas trop dépasser le temps qui m'a été imparti.

Sur la question du tourisme, il faut être extrêmement clair : dans ce débat public, il n'y a pas de personnes qui disent que le tourisme doit s'arrêter en Méditerranée. Il y a une reconnaissance générale du fait que le tourisme fait vivre nos territoires et que c'est une ressource économique extrêmement importante.

En revanche – et il faut aussi l'entendre – il y a un souhait très général de radicalement modifier le modèle touristique. Il y a le sentiment que, notamment depuis le Covid, le modèle touristique d'usage de la mer n'est pas tenable, n'est pas soutenable. C'est vrai pour un certain nombre d'acteurs, y compris les plaisanciers à propos de la plaisance, avec la question des ports et les difficultés – je vais y revenir. C'est également vrai pour un certain nombre d'acteurs autour de la question de la croisière. C'est vrai pour tout ce qui concerne les questions de pêche ou de pêche de loisir. C'est vrai pour la plongée. C'est vrai pour la fréquentation des sites fragiles sur le littoral. C'est un point important que je signale : au début de ce débat public, lorsque nous avons commencé à travailler, on nous a dit : « *Le gros sujet, la grosse controverse, ce seront les quotas de fréquentation touristique* ».

Très bien, nous en avons donc discuté, nous l'avons mis en débat à la fin du débat public. Cela a ainsi été débattu et il n'y a pas de controverse. En réalité, toutes les personnes qui se sont exprimées lors du débat public, que ce soient les collectivités ou les acteurs du tourisme, ont toutes dit qu'il fallait aller vers une solution de quotas, qui est déjà en place dans un certain nombre d'Aires Marines Protégées, et que c'était une solution tout à fait valable.

Aujourd'hui ce sont des choses qui sont déjà dans les tuyaux. Comment aller plus loin ? La demande du public est de véritablement changer le modèle. Pour autant, cela ne veut pas dire que ceux qui sont déjà là doivent faire un peu moins ; là, ce ne serait pas changer de modèle. « Atténuer », « verdir », « sensibiliser », etc., c'est important, mais l'attente du public est clairement beaucoup plus forte. Il s'agit de changer l'expérience touristique, pour qu'elle soit moins consommatrice de toutes sortes de ressources, qu'elle soit moins impactante sur le milieu, mais qu'elle soit aussi de qualité et possible pour tous les publics.

Dans ce débat public, il y a également une demande d'ouverture d'un accès beaucoup plus populaire à la mer, à la baignade, aux loisirs de

mer, de façon que beaucoup plus de monde soit conscient et connaisse la mer, et donc puisse aussi mieux s'y comporter et éventuellement la protéger.

À ce titre, ce changement de modèle est attendu de façon structurelle. C'est bien au squelette du tourisme que le public souhaite que l'on touche.

Enfin, dans ce modèle, le rôle des collectivités pour la surveillance est beaucoup demandé. Les collectivités souhaitent elles-mêmes avoir des pouvoirs plus étendus afin de mieux gérer ou mieux contrôler les actes en mer.

Je vais aller un peu plus vite sur les pêches. Aujourd'hui en Méditerranée, la pêche professionnelle a déjà connu un certain nombre de modifications et d'évolutions – sans doute pas encore toutes, mais une partie – qui donnent des effets positifs sur un certain nombre de points. Aujourd'hui les pêcheurs, que ce soient les petits métiers côtiers ou les pêcheurs professionnels plus au large, n'ont pas exprimé dans le débat public le souhait d'un retour à la situation antérieure, avec beaucoup plus de bateaux, de chaluts, etc. Ils ont plutôt demandé que l'on maintienne les zones de pêche existantes et que l'on organise les filières pour que la valeur ajoutée soit effectivement au rendez-vous et que la commercialisation soit possible.

À noter une question sur un appui aux petits métiers côtiers qui, aujourd'hui, font peut-être un peu valeur d'exemple sur d'autres façades, mais qui sont déjà présents en Méditerranée, qui fonctionnent bien et qui ont besoin de soutien, notamment sur les filières de formation, etc.

Enfin, un contrôle plus important de la pêche de loisir, également demandé par les pêcheurs de loisir eux-mêmes.

Une action plus déterminée sur le trait de côte. Le trait de côte a été traité dans beaucoup d'endroits, en disant : « *Attention, on passe à côté, on n'est pas à la hauteur des problèmes sur le trait de côte. On demande donc aux collectivités et aux communes de prendre en main ce sujet* ». En réalité, pour certaines d'entre elles, cela va pouvoir signifier leur disparition, ou en tout cas des évolutions extrêmement fortes. Il y a donc une attente très forte de la part de citoyens comme des collectivités, d'un retour de l'État en termes de moyens et de garantie des moyens à long terme. C'est très bien de pouvoir connaître l'évolution du trait de côte à long terme, mais si l'on n'a pas le premier euro pour ensuite envisager la relocalisation des activités qui en découlera, alors cela devient très compliqué à organiser comme action publique sur le territoire.

Enfin, le sujet terre/mer. D'après tous les acteurs du débat public, 80 % de la pollution en mer vient de la terre. On n'a pas encore bien

identifié comment ce calcul avait été fait, mais peu importe, ce qui est sûr c'est que c'est extrêmement important et que le public est très réactif sur ces sujets. Il souhaite véritablement aujourd'hui une action d'envergure pour mettre fin aux plastiques et à un certain nombre d'autres pollutions, et ne pas se contenter d'actions de nettoyage ou d'actions isolées.

Je vais maintenant aller sur des questions plus spatiales. Si vous me le permettez, je vais essayer de broser le paysage d'ensemble. Je vous propose que l'on passe tout de suite à la diapositive d'après, puisque cette diapositive que vous avez sous les yeux est essentiellement faite pour essayer d'explicitier les cartes connues.

Je vais donc partir de ce support. Le débat n'a pas produit des cartes de partout. Ce n'est pas une obligation, c'est en fonction de la manière dont les choses se passent dans un débat public. Y a-t-il ou non, à la fin de ce débat, une vision spatiale qui ressort de façon forte ? En l'occurrence, en Méditerranée la réponse est positive. La réponse est positive sur une demande que j'ai déjà un peu évoquée : une demande de clarifier et de mieux articuler les usages sur une bande côtière assez large sur l'ensemble de la façade, c'est-à-dire d'avoir un principe de planification maritime et de gestion des activités vitales sur cette bande côtière pour l'ensemble des territoires et pour la mer.

Le premier point c'est donc cet épaississement des Aires Marines Protégées existantes. Vous avez sur la carte des petits rayons verts et des petits soleils qui s'élargissent, et c'est bien cette idée, parce que, dans la logique qui a occupé le public pendant ce débat public, il ne s'agit pas de rester aux 5 % ou aux pourcentages que l'on va gagner à partir d'Aires Marines Protégées existantes, etc. Dans certains dispositifs qui avaient une dimension cartographique, comme la « Mer en 3D », il y a véritablement eu – à Marseille ou à Paris par exemple – un souhait de création de nouvelles Aires Marines Protégées, mais selon un modèle correspondant à cet emboîtement des niveaux de protection et avec des surfaces suffisantes.

C'est donc ce que vous voyez là, c'est le petit chapelet de rayons verts que vous voyez sur l'ensemble de la côte.

Ensuite, comment déterminer la largeur de cette bande côtière ? C'est délicat.

Deuxième activité au-delà de la protection de la biodiversité : permettre un tourisme qui se réinvente, qui se rénove, et qui peut profiter des paysages, d'une qualité et d'une articulation avec les autres usages. On pense en particulier à la protection de la biodiversité. Les acteurs du tourisme doivent être dans des logiques de co-construction de ces

épaississements des Aires Marines Protégées, et bien saisir l'intérêt qu'ils ont à ce que les Aires Marines Protégées s'élargissent et à ce que les ZPF s'agrandissent.

Troisième acteur : la pêche. Aujourd'hui les pêcheurs ont besoin que sur l'ensemble de cette bande côtière, c'est-à-dire à la fois sur la bande des 3 000 où l'on a les petits métiers, mais aussi au-delà, sur la bande où l'on peut continuer à avoir une pêche artisanale quotidienne qui fonctionne et qui ne cherche pas à avoir plus de bateaux, mais plutôt à ce que l'on décarbone les bateaux et à ce qu'on l'aide à améliorer les conditions d'exploitation... Plusieurs pêcheurs nous ont dit : « *On ne veut pas plus de bateaux et on ne veut pas des bateaux plus grands. En revanche, on veut bien des bateaux décarbonés* ». Un bateau décarboné, ça indique bien les choses : 40 % du budget d'un bateau de pêche, c'est le carburant. Avec cette bande côtière, il s'agit de garantir à ces pêcheurs une zone pêchable suffisamment large, mais pas non plus très au large, puisque finalement, très au large, la question du carburant devient rédhibitoire.

Enfin, à l'intérieur de cette bande côtière le rôle des collectivités est sans doute à questionner, en termes peut-être de pouvoir de police, en termes sans doute d'implication ou d'incitation en matière de sensibilisation à la biodiversité, à la protection de la mer, aux usages responsables de la mer, mais aussi sans doute autour de l'organisation du tourisme par exemple, où les collectivités pourraient jouer un rôle plus important.

Voilà cette bande, telle que j'essaie de vous la dessiner rapidement. Sa largeur est sans doute au-delà des 12 milles et en-deçà des 20 000. À quel endroit faut-il la mettre ? Dans le débat public, il n'y a pas quelqu'un qui a véritablement tracé un trait ; nous aurions donc été bien en peine de le mettre.

La zone que vous avez sur la carte, c'est un dégradé autour de 15 000 nautiques à peu près, mais voilà globalement la logique de zone côtière qui est importante à entendre.

Au-delà de cela, vous avez les fameuses ZPH au large, notamment sur les canyons du golfe du Lion que vous voyez, qui pour partie, comme je le disais, sont sur la zone contestée franco-espagnole qui est hachurée sur la carte, mais aussi au large, à l'est de la Corse, où un certain nombre d'habitats mériteraient sans doute d'être assez rapidement protégés en zone de protection forte.

Voilà une carte de vocations globale qui, à ce stade, correspond à peu près à ce que l'ensemble du public attend d'une nouvelle régulation des activités et de la qualité du bon état écologique de la mer sur l'ensemble de la mer française en méditerranée.

Alors, que reste-t-il ? Il reste en orange/abricot/saumon – je ne sais pas la qualité de votre projection à Marseille – une zone qui peut paraître potentiellement intéressante pour le développement de l'éolien. Elle est en dehors de cette bande côtière. Elle ne vient pas poser de questions ou en tout cas gêner un certain nombre d'activités. Elle est en dehors de la zone de protection forte des canyons. Elle est probablement intéressante, en tout cas comme une zone potentielle pour l'éolien.

Point important : si les éoliennes sont au-delà de cette bande côtière, alors peut-être pourrait-on envisager que ces zones éoliennes ne soient pas du tout pêchées, qu'elles deviennent des zones de non-prélèvement en matière de pêche, et du coup, qu'elles fonctionnent à plein en termes d'effet « réserve ». Les pêcheurs, qui eux sont sur la bande côtière à proximité de ces zones éoliennes, pourraient ainsi peut-être bénéficier d'un effet réserve. Bien entendu, tout cela est à discuter par ailleurs et à regarder en détail, mais finalement, l'idée que les zones éoliennes deviennent des zones de non-prélèvement et contribuent ainsi au renouvellement de la ressource halieutique et à la protection de la biodiversité est une question qui a beaucoup été soulevée dans le débat public et qui a été retenue par un assez grand nombre d'acteurs.

Je vais passer au dernier point de mon exposé, en faisant un focus sur l'éolien dans le golfe du Lion.

Sur l'éolien, en revanche, il n'y a pas de consensus, il n'y a pas de position à la fin du débat public qui rassemble tous les acteurs. Au contraire, on constate à la fin du débat public une variété de positions extrêmement importante, et même une répartition intéressante à regarder depuis ceux qui n'en veulent pas du tout jusqu'à ceux qui en veulent beaucoup. On a finalement un peu toutes les positions.

Avec ce continuum de positionnements, comment fait-on ? Y a-t-il des éléments qui sont quand même déterminants ou qui peuvent aider à prendre la décision – puisque la fonction du débat public est d'amener l'État, le décideur, et vous, membres du Conseil maritime de façade, à tenir compte de ce que pensent le public et la société dans son ensemble pour prendre la meilleure décision.

De ce fait, sur l'éolien nous arrivons aux conclusions avec 3 scénarios.

Un premier scénario qui est le scénario « Priorité à l'environnement », qui n'est pas forcément une opposition de principe absolue contre l'éolien à tout prix, ou qui estimerait que l'éolien ne servirait à rien. Ce n'est pas ce que l'on a entendu dans le débat public. Ce que l'on

a entendu pour ce scénario, ce sont des personnes, des acteurs, des associations environnementales, des membres du public ou autres qui disent que ce n'est tout simplement pas raisonnable au vu de la fragilité de ce milieu, et notamment au vu de deux impacts potentiellement élevés de l'éolien sur la mer, c'est-à-dire les impacts sur les oiseaux et les impacts, notamment via le bruit, sur les mammifères marins. Il serait donc dangereux de construire des éoliennes en mer aujourd'hui sur ce secteur en particulier. Comme je l'ai dit, ce n'est pas une opposition de principe à mettre de l'éolien en mer. Ce n'est pas ça, mais ce secteur est trop sensible du point de vue des mammifères marins et des oiseaux.

Plus tard, cela serait-il possible ? Il y a un certain nombre d'acteurs qui défendent ce scénario. Ils disent que, pour le moment, on doit s'abstenir, puisque l'on n'a pas suffisamment de connaissances sur l'avifaune et sur les effets du bruit sur les mammifères. C'est un point important.

Les zones proposées par l'État sont donc bien en rouge, mais aucun parc éolien n'est souhaité par cette partie du public.

Deuxième scénario : un scénario que l'on a appelé « Synthèse des contraintes », parce que finalement, il y a deux contraintes majeures environnementales, les oiseaux et les mammifères, mais si nous en venons maintenant aux autres contraintes, il y en a deux autres qui se sont révélées dans le débat public de façon forte.

La première, c'est la question de la biodiversité dans son ensemble et la question de la protection. Finalement, on a décidé de faire un parc marin dans le golfe du Lion, c'est une Aire Marine Protégée, et aujourd'hui, un certain nombre d'associations environnementales se sont mises d'accord – ce n'était pas le cas il y a 2 ans lors du premier débat public – pour estimer qu'en Méditerranée et ailleurs il ne doit pas y avoir d'éolien à l'intérieur des Aires Marines Protégées. C'est une position qui a évolué. C'est une position qui est aujourd'hui plus ferme, notamment de la part de l'UICN et de l'ensemble des ONG qui ont travaillé avec elle sur ce débat. C'est un changement et il faut le noter. Ces acteurs estiment qu'il faut exclure de l'éolien la zone du parc marin.

Deuxième contrainte forte : RTE. La question du raccordement électrique des éoliennes pose un problème. Le souhait de RTE, et de l'État dans son ensemble, est de décarboner et d'industrialiser la zone de Fos-sur-Mer, avec une très forte demande en électricité, mais dans le même temps il y a une difficulté majeure : selon RTE et dans l'état actuel des

choses, les infrastructures ne sont pas capables d'amener l'électricité depuis les PO ou l'Aude jusqu'à Fos-sur-Mer.

Ces deux contraintes majeures amènent à envisager que l'éolien se développe plutôt sur la partie orientale du plateau du golfe du Lion – vous avez à l'écran les zones susceptibles d'être des zones potentielles – avec un raccordement uniquement vers la zone de Fos-sur-Mer.

Il n'y aura peut-être pas ce moment-là la place pour faire les fourchettes que l'État souhaite développer ou en tout cas proposer de développer. Certes, mais pour un grand nombre d'acteurs ce n'est pas grave, dans le sens où, en réalité, ces fourchettes sont très élevées pour beaucoup d'acteurs et le changement d'échelle entre les deux premiers projets et ces fourchettes voulues à terme a été ressenti dans le débat public par un certain nombre d'acteurs comme trop brutal, ou en tout cas trop important. Beaucoup d'acteurs ont dit : *« D'une certaine manière, en limitant les zones potentielles pour l'éolien, on fera peut-être moins de parcs. Cela interrogera bien sur la politique énergétique, mais on sera capables de trouver d'autres solutions. À ce moment-là, limitons le nombre d'éoliennes par rapport aux objectifs maximums »*.

Je termine sur le dernier scénario, qui est le scénario plutôt maximaliste. C'est toujours pareil, c'est toujours le plus au large possible. Vous avez sans doute entendu ou vu les retours de l'ensemble du débat public sur les quatre façades, qui a posé globalement ce principe d'envoyer les éoliennes un peu plus au large, nonobstant les questions de coût, en considérant que, certes, les coûts vont un peu augmenter, mais que c'est un prix juste à payer pour ce choix d'aménagement du territoire et de la mer.

Là, nous avons une position plus maximaliste, c'est-à-dire que, dans ces espaces plus au large, on utiliserait quand même les zones qui sont dans le parc marin. On a une position qui est plutôt soutenue dans le débat public par des acteurs moins nombreux – mais ce n'est pas ce que l'on regarde – et notamment des acteurs plutôt de la filière et certains acteurs régionaux.

Je pense avoir terminé. Je vous remercie de votre attention. J'ai dépassé de 10 minutes et je m'en excuse platement, Messieurs les Préfets coordonnateurs, Monsieur le Directeur.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur Ballan. Merci d'avoir restitué avec un maximum de concision, mais néanmoins richesse, les débats que vous avez animés avec les membres de la CNDP.

L'État a été saisi du compte rendu écrit de cette Commission et des recommandations adressées à la façade Méditerranée. Nous prendrons donc le temps nécessaire pour répondre rapidement à l'ensemble de ces propositions, de ces recommandations, d'ici le 26 septembre – je parle sous le contrôle de M. Lenormand.

Les membres de la Commission permanente du CMF seront par ailleurs associés à la préparation de ces réponses qui seront transmises en complément de ce bilan. Cette consultation devrait normalement intervenir après la fin des vacances, donc au début du mois de septembre, pour laisser préalablement aux services – qui eux ne prendront pas de vacances – la possibilité de préparer l'ensemble de ces réponses et d'analyser les recommandations qui ont été formulées par la CNDP.

Avant d'en arriver à cette étape, et profitant de votre présence, Monsieur Ballan, peut-être y a-t-il dans la salle des questions ou des souhaits d'information complémentaire qui vous seront adressés.

M. BERNARDI.- Merci beaucoup, Monsieur, pour ce résumé qui souligne un consensus fort sur beaucoup de questions. Je voudrais néanmoins signaler que les élus du littoral varois méditerranéen et de l'ANEL sont opposés à cette règle du ZAN dans des zones exposées aux risques littoraux.

Des concepteurs sont déjà en travail sur des récifs sous-marins, souples et réversibles, non pas pour ralentir la montée des eaux, non pas pour dénier l'existence d'un trait de côte mouvant, mais parce que nous pouvons ralentir le processus d'érosion de nos plages et des équipements qui sont déjà existants.

Mettre en place un 0,1 % nous conduit à dorénavant refuser tous les projets d'aménagement. C'est à mon sens une contre-loi et une grossière erreur, parce que cela coûtera évidemment moins cher pour les communes qui ont déjà expérimenté ces processus – je parle précisément du Lavandou – de s'arrêter en si bon chemin. Nous mettons en place une ZMEL, un premier rideau, des récifs sous-marins en deuxième rideau, et un troisième rideau, l'aménagement sur le littoral et les plages. Si le deuxième rideau manque, c'est toute la stratégie qui capote.

Merci de prendre en considération cette demande que j'ai déjà formulée le 27 juillet de l'an dernier, et qui malheureusement n'a pas pu aboutir. C'est très important, c'est vital pour les aménagements côtiers. C'est également important de souligner que les préfets maritime et terrestre

doivent garder la main sur des cas par cas pour les aménagements contrôlés qui sont nécessaires pour leur littoral.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Président. Je crois que nous vous avons répondu, l'Amiral Boidevezi et moi-même, à votre intervention par un courrier du 7 décembre 2023, qui sans doute ne répond pas encore suffisamment précisément aux interpellations que vous nous avez adressées, mais qui vous rassure sur la nécessité d'articuler cette stratégie de protection avec les stratégies locales de gestion du trait de côte.

Sur ce point, les administrations centrales ont été saisies. C'est vrai que nous sommes dans l'attente des doctrines sur l'application de la loi climat et résilience, de façon à pouvoir vous rassurer sur la compatibilité de ces stratégies.

Mme LABACH.- Par rapport à la réponse de l'État suite au débat, j'ai compris que la Commission permanente du CMF serait associée à cette réponse. La Commission spécialisée et le Conseil scientifique de l'éolien seront-ils également associés à ces travaux, ou seront-ils simplement informés des résultats de cette réponse ?

M. LENORMAND.- Comme l'a souligné M. le Préfet, à ce stade et dans les délais qui nous sont impartis l'idée est d'associer avant tout la Commission permanente. D'une manière assez large, on fera bien évidemment une restitution des réponses de l'État aux recommandations qui nous sont faites à l'ensemble des membres du CMF. Vous aurez une restitution pleine et entière des 40 recommandations qui nous sont adressées.

Mme PIANTE.- Bonjour, je suis Catherine Piante pour le WWF. Concernant le ZAN, j'entends bien ce qui a été dit par M. Bernardi. Après, je pense qu'il serait important que l'on puisse trouver un compromis entre ces contraintes qui sont effectivement extrêmement importantes – la question du trait de côte étant très lourde à porter pour les élus – avec le fait de peut-être fixer une limite, qui serait à revoir à l'avenir, de façon à pouvoir suivre une vision d'ensemble de l'ensemble des aménagements au niveau de la façade pour aboutir à des choses qui soient raisonnables sur un littoral qui est déjà ultra artificialisé avec un port tous les 14 km. Serait-il possible de trouver et d'avoir une limite, quitte à la réviser, de façon à pouvoir avoir un suivi d'ensemble sur la façade ? Cela paraîtrait peut-être un bon compromis.

M. MIRMAND.- Ce qui est prévu, dès que nous aurons effectivement cette clarification qui a été demandée aux administrations

centrales, c'est de pouvoir associer l'ensemble des collèges du Conseil Maritime de Façade pour mettre en œuvre cette stratégie, cette doctrine nationale. Nous aurons donc l'occasion, comme vous le souhaitez, de pouvoir revenir sur cette mise en cohérence au niveau de l'ensemble de la façade.

Mme CAUNE.- Bonjour, je suis Nathalie Caune pour FNE PACA. Je m'interroge sur l'opposition des communes du littoral par rapport à quelque chose qui, *a priori*, serait la mise en place d'une stratégie. Comme vient de le dire Catherine, il y a une prise en compte globale de la continuité du littoral, et on est là sur une échelle qui permet justement d'avoir cette vision large et stratégique, notamment par rapport à tout ce qui pourrait générer une modification des plus sédimentaires. On sait que si l'on fait du dur à un endroit, on va éroder un peu plus loin. Je m'interroge donc par rapport à cette opposition. Je me demande pourquoi.

M. MIRMAND.- J'ai compris que l'enjeu était d'essayer d'éviter d'opposer deux injonctions qui pouvaient être adressées aux Pouvoirs publics, et d'essayer d'organiser leur conciliation. En fait, l'enjeu est de pouvoir, au titre de cette stratégie de façade, concilier les deux objectifs, de façon la plus équilibrée possible.

M. BOIDEVEZI.- Il doit peut-être y avoir une vraie stratégie que l'on n'a pas aujourd'hui, puisque, comme le disait M. le Préfet, à travers ces injonctions contradictoires et de l'instruction des dossiers qui se fait au cas par cas, on n'a pas forcément de visibilité vis-à-vis du contrôle des élus sur ce qui est possible, ce qui n'est pas possible, et finalement les réponses de l'État. À partir du moment où l'on aura au niveau central une clarification sur les règles à appliquer, cela permettra justement de pouvoir avoir davantage de visibilité vis-à-vis des élus et, pour les services de l'État, des éléments plus clairs pour l'instruction des dossiers d'autorisation – tout en prenant en compte, comme vous l'avez dit, la préoccupation de ne pas faire des ouvrages qui entraînent ensuite des conséquences non désirées sur notre littoral. C'est bien évidemment quelque chose qui est toujours pris en compte dans l'ensemble de l'instruction des dossiers.

M. BALLAN.- J'ai été tout à l'heure un peu rapide sur la question du trait de côte. Je voulais témoigner d'une chose simple, qui a été très fortement entendue dans le débat public : beaucoup de citoyens et beaucoup de gens concernés – parce qu'ils ont des habitats, une résidence principale ou secondaire, ou visitent tout simplement ces communes – nous

ont dit dans le débat public qu'il fallait justement sortir du face-à-face entre la commune et l'État. C'est très exactement la demande qui a été faite.

Un panel de citoyens s'est réuni dans le cadre du Plan littoral 21 en Occitanie et il y a eu d'autres réunions à Frontignan et à d'autres endroits, on nous y a dit la même chose. Il y a par exemple eu la question du déplacement d'un cimetière à Montpellier. Finalement, qui va le décider ? Comment doit-on décider de cette chose ? Ce ne sont peut-être pas seulement les élus et les services de l'État entre eux. Il y a une demande extrêmement forte pour des sujets aussi existentiels pour les territoires. J'entendais M. le Maire du Lavandou en parler tout à l'heure. Il a clairement dit à quel point c'était existentiel et que ces sujets aussi existentiels pour les territoires devraient être débattus de façon beaucoup plus ouverte avec les citoyens et ne pas être soumis aussi au calendrier électoral ou politique, mais avoir véritablement un moment d'échange en assemblée citoyenne pour que ces questions d'évolution structurelle du territoire et vitale du territoire soient traitées à cette échelle.

Voilà, je voulais simplement témoigner de cette attente très forte du corps social, qui dit – et j'espère que M. le Maire et les élus n'en prendront pas ombrage – que *« c'est un sujet trop sérieux pour le laisser aux élus que l'on a élus pendant quelque temps. On veut continuer et on veut avoir notre mot à dire sur les choix qui sont faits en matière de trait de côte »*.

M. BERNARDI.- C'est un peu provocateur ça. Il me cherche.

M. BALLAN.- J'espère n'avoir froissé personne, Monsieur le Préfet. Comme je ne vois pas la salle, je n'ai pas pu voir les réactions sur les visages.

M. MIRMAND.- M. le Maire du Lavandou à l'air de vous trouver taquin, Monsieur Ballan. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ?

M. AVELLAN.- Bonjour, je suis le Directeur du Pôle mer Méditerranée. Je me pose une question sur comment est concrètement présenté le droit à l'expérimentation, aux essais. On peut avoir des innovations qui permettent de bonnes idées. Forcément, on est dans des démarches qui sont longues et impactantes. Est-il prévu dans ces démarches des périodes possibles d'expérimentation, d'essais, de démonstrations, quitte à revenir en arrière en disant « cette démonstration est concluante » ou « elle ne l'est pas » ?

J'ai l'impression que l'on est forcément dans la négociation dans un cas ou dans l'autre. Comment certaines démarches innovantes sont-

elles présentées pour pouvoir expérimenter sur un territoire et de quelle manière pourraient-elles être accompagnées d'un point de vue réglementaire ?

M. LENORMAND.- On a probablement une partie de la réponse lorsque l'on a initié les navires en matière de sécurité, puisqu'en fait notre réglementation en matière de sécurité des navires est très fournie, mais prend mal en compte pour l'instant certaines innovations, notamment sur les nouveaux carburants. Ce sont des choses que l'on s'efforce de considérer avec un raisonnement par analogie et qui va au-delà de ce que la réglementation prévoit strictement.

On le fait donc d'ores et déjà, et l'idée de pouvoir continuer à accompagner les porteurs dans ce cadre, notamment avec la Commission *sécuritaire*. C'est une illustration, il peut y en avoir d'autres, mais celle-ci est quand même particulièrement utilisée et active en ce moment au niveau du maritime, parce que l'on voit que l'on va avoir de plus en plus de projets de navires verts ou partiellement verts qui, dans l'immédiat, ne collent pas tout à fait à la réglementation telle qu'elle est écrite. L'idée est donc de le prendre en compte.

M. AVELLAN.- Il y a aujourd'hui des travaux sur le recyclage. Il y a des démarches qui réfléchissent à l'intégration de biodiversité. C'est par rapport au littoral et surtout sur la capacité de revenir en arrière, parce que l'on peut très bien observer une idée ; si elle est bonne, on la maintient, et si elle n'est pas bonne, on la retire. J'imagine que tout cela est pris en compte dedans, mais cela n'a pas été présenté. Or, cela peut être plus rassurant pour le public.

M. MIRMAND.- Monsieur Ballan, avez-vous le souhait de rebondir par rapport à cette question ?

M. BALLAN.- Par rapport aux questions des aménagements et de la réversibilité des choses, il y a eu un débat assez important pendant le débat public – à l'échelle nationale d'ailleurs – sur la question de la restauration, parce que la question que vous posez, Monsieur, c'est aussi : *« Une fois que l'on a fait un essai, s'il a été concluant, tant mieux, mais s'il ne l'a pas été, comment trouve-t-on un moyen de revenir ou de restaurer les choses ? »*.

En méditerranée, le constat fait par le public est que la biodiversité du littoral a été extrêmement endommagée par l'artificialisation de la côte – je crois que c'est Mme Piante qui parlait tout à l'heure du niveau d'artificialisation. Effectivement, ce n'est pas pareil entre les trois régions –

il faut être tout à fait clair. Pour le coup, on est sur une façade qui présente des usages extrêmement diversifiés. Plusieurs scientifiques expliquent que l'on ne peut pas retrouver cette biodiversité et qu'une fois qu'elle est perdue, elle est perdue. Un certain nombre d'autres scientifiques ont exprimé un point de vue un peu différent dans le débat public, en disant que l'on peut désartificialiser, que l'on peut revenir en arrière et qu'avec de la restauration, principalement passive – mais un certain nombre d'acteurs en Méditerranée travaillent sur la restauration active – on peut retrouver des éléments de qualité du milieu et un bon état écologique.

Il y a par exemple des propositions sur les ports de plaisance. Certains ports de plaisance pourraient en prendre le chemin si l'on arrivait à modifier ce modèle touristique et à faire en sorte que la plaisance soit beaucoup plus une plaisance de bateaux partagés, de bateaux loués, de bateaux beaucoup plus utilisés, avec ainsi une disparition des bateaux ventouses – c'est le souhait de très nombreux acteurs socio-économiques de la plaisance. Certains acteurs disent que l'on pourrait également désartificialiser certains secteurs de ports de plaisance.

Je pense que la question que pose Monsieur est bien là. Il y a le souhait du public de ne pas artificialiser davantage et de réfléchir à ce que l'on peut déjà désartificialiser, quitte à continuer à artificialiser certaines choses. Je pense notamment aux demandes du Grand port de Marseille, qui lui dit : « *Si vous me mettez du ZAN, je ne peux plus développer mes activités portuaires* ». Il y a donc bien une vision d'ensemble qui est appelée, mais une vision d'ensemble qui n'est pas seulement « continuer à artificialiser », mais qui est vraiment d'aller dans les deux sens : désartificialiser là où l'on peut.

M. MIRMAND.- Y a-t-il d'autres questions ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent pour prendre la parole. Nous aurons peut-être l'occasion, dans la suite de nos débats, de revenir sur certaines des thématiques présentées par M. Ballan.

Je voulais en tout cas vous remercier, Monsieur Ballan, d'avoir accepté de restituer aujourd'hui au CMF l'ensemble des recommandations et des préconisations qui ont été exprimées lors du débat public.

Comme je le disais tout à l'heure, nous prendrons le temps de pouvoir répondre à l'ensemble des interpellations qui nous ont été adressées pour permettre de transmettre cette réponse au niveau national le 26 septembre prochain au plus tard.

Et, comme je le disais également tout à l'heure, les membres de la Commission permanente du CMF seront associés à leur élaboration, et la restitution de ces réponses sera également faite au sein du CMF.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, qui porte sur la Stratégie de façade maritime.

3 - Mise à jour de la Stratégie de façade maritime.

Ce point est dans la continuité des échanges que nous venons d'avoir. Des premières pistes de réflexion ont été exprimées au sujet de l'engagement de cette stratégie, notamment pour ce qui concerne les éoliennes flottantes. À ce titre, je vous remercie pour les contributions qui ont été exprimées, notamment pendant la réunion de la Commission spécialisée du 28 mai dernier.

Ces réflexions vont se poursuivre pendant tout l'été, profitant du retour du débat public et des travaux qui sont menés en coordination avec le niveau national, qu'il s'agisse de la Stratégie nationale mer et littoral ou de l'évaluation environnementale dédiée à la Stratégie de façade maritime.

De premiers documents de travail vous ont été adressés en juin dernier, puis le 11 juillet – il s'agit de documents constitutifs de la stratégie – et vos retours écrits sont attendus jusqu'au 29 juillet.

Mme Le Bourhis, de la DIRM, et M. Autric, Directeur de projet Éolien flottant, vont intervenir tour à tour pour vous présenter les indications générales et les restrictions relatives à l'éolien flottant. Je leur laisse tout de suite la parole.

Mme LE BOURHIS.- Je vous remercie, Monsieur le Préfet. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous faire un point d'étape sur la mise à jour de la Stratégie de façade maritime. Le document doit être finalisé pour la fin du mois d'octobre, dans la perspective de la saisine de l'Autorité environnementale. Cela signifie que les documents qui vous ont été communiqués, comme l'a souligné M. le Préfet, sont des documents intermédiaires. Ils vont donc être enrichis avec l'échange que nous allons avoir aujourd'hui, mais aussi avec vos observations écrites qui sont à transmettre jusqu'à la fin du mois – nous avons déjà commencé à en recevoir certaines.

Ces documents vont également être enrichis des propositions du public qui viennent d'être présentées par Étienne Ballan. Nous sommes actuellement en train de les analyser, de voir comment elles peuvent être

intégrées et comment nous pouvons mieux clarifier l'existant, parce qu'à partir des questions du public, on s'est aussi rendu compte qu'il y avait des objectifs qui figuraient dans notre document, mais que certains d'entre eux n'étaient pas suffisamment visibles.

La Stratégie nationale mer et littoral a été adoptée le 10 juin dernier, et là encore, ce document doit être décliné dans les Stratégies de façade maritime. Nous allons donc également prendre en considération les éléments qui figurent dans ce document pour enrichir les documents qui vous ont été présentés.

Avant de rentrer dans le détail de cette Stratégie de façade maritime, quelques mots sur son architecture. Cette Stratégie est composée de 7 documents ; un document principal et 6 annexes : une annexe sur la forme juridique du DSF, une annexe 2 sur la situation de l'existant, une annexe 3 sur l'évaluation du bon état écologique, une annexe 4 sur les objectifs environnementaux et socio-économiques, une annexe 5 sur les cartes des enjeux environnementaux et socio-économiques, et une annexe 6 sur les zones de vocations.

Tout d'abord, le document principal. Celui-ci a été modifié sur le fond, mais peu sur la forme, par rapport au document de 2019. Dans ce document principal, on va retrouver un descriptif de la façade, les interactions entre les activités et le milieu marin, notre vision à 2050, ainsi que les objectifs socio-économiques et environnementaux qui vont figurer dans la Stratégie.

Ce qui figure dans ce document principal figurait déjà pour partie dans le dossier du maître d'ouvrage. Nous avons repris les éléments du dossier du maître d'ouvrage pour les intégrer dans cette Stratégie. Ce sont donc des documents qui vous avaient déjà été soumis et qui, aujourd'hui, restent à modifier à la marge, notamment sur la question des objectifs.

Ensuite, les annexes. L'annexe 1, sur la forme juridique du document stratégique de façade, est une annexe nouvelle. Elle émane d'une demande des acteurs de disposer d'un outil pour comprendre ce que signifie l'opposabilité du DSF, mais aussi quel est le périmètre géographique de ce document stratégique de façade. L'opposabilité, c'est comprendre ce que signifie le rapport de compatibilité du DSF, comprendre ce que signifie la prise en compte du DSF, et bien voir qu'il y a une différence de degré entre ces deux régimes d'opposabilité.

L'objectif de cette annexe est vraiment d'apporter des précisions à partir de la jurisprudence sur cet aspect, pour aider l'ensemble des acteurs

à se saisir et rendre beaucoup plus effective la mise en œuvre du document stratégique de façade.

Le deuxième point portera sur le périmètre géographique du DSF. C'est un point qui n'avait pas été développé au premier cycle, et aujourd'hui, le SHOM travaille sur la limite terre/mer qui figure dans le Code de l'environnement. Le travail qui est en cours est un travail que nous faisons avec le SHOM pour voir, objectif par objectif, jusqu'où va le DSF en matière terrestre, notamment avec la question sous-jacente de l'intégration des lagunes. Ce travail est encore en cours et sera finalisé à la fin de l'été.

Ensuite, les annexes 2 et 3 figuraient déjà dans le dossier du maître d'ouvrage, avec la « situation de l'existant » - c'est le titre qui figure dans le Code de l'environnement que nous avons repris, mais en réalité, ce sont des fiches synthétiques sur l'ensemble des activités qui sont prégnantes sur notre façade – et « l'évaluation du bon état écologique », descripteur par descripteur. Ces documents ont été construits dans une logique de simplification par rapport au cycle précédent, avec, au début de chaque document, un message clé pour donner les chiffres principaux et esquisser les enjeux de manière synthétique.

Ces documents sont aussi moins volumineux qu'au premier cycle. Ces annexes 2 et 3 ont quand même une vocation ; sans viser l'exhaustivité, elles vont quand même dans le détail de la situation de l'existant et de l'état écologique de notre façade.

Ensuite, l'annexe 4 – qui a déjà été largement évoquée lors des échanges relatifs au débat public – sur les objectifs stratégiques du DSF est essentielle, parce que c'est l'annexe qui est juridiquement opposable avec l'annexe 6. Dans cette annexe, on va retrouver les objectifs, les indicateurs et les cibles. On est aujourd'hui à plus d'une centaine d'objectifs dans le document. Lorsque l'on a évalué le premier cycle, on s'est rendu compte qu'un certain nombre d'objectifs n'avaient pas pu être évalués, soit parce qu'il n'avait pas d'indicateurs et de cibles, soit parce que ces derniers n'ont pas pu être renseignés. Cela signifie que, pour cette annexe, le travail principal qui a été mené est un travail d'opérationnalisation. L'ambition est d'avoir à terme – ce ne sera pas encore le cas pour ce cycle – un maximum de cibles qui puissent être chiffrées, parce que lorsque l'on a des chiffres, on peut évaluer et disposer d'un véritable outil de pilotage. C'est vraiment en ce sens que cette annexe a été construite pour ce cycle.

L'annexe 5 est une nouvelle annexe. Pour le cycle précédent, l'ensemble des cartes avaient été disséminées dans chacune des annexes

du document. Pour le cycle 2, nous avons fait le choix d'y dédier une annexe pour que les enjeux cartographiés puissent avoir une plus grande visibilité et pour favoriser l'accessibilité du document.

La dernière annexe, l'annexe 6, s'appelle aujourd'hui « zones de vocations », c'est une annexe qui va être restructurée. Ce qui est nouveau sur ce cycle 2, c'est la planification thématique. Dans cette annexe 6 on va donc retrouver ce que vous connaissez déjà, avec les zones de vocations, ainsi que la planification thématique, avec l'éolien, les zones de protection forte et l'aquaculture. Je ne vais pas revenir sur cette planification thématique, puisque des présentations seront effectuées ultérieurement sur deux des premiers thèmes.

Quelques mots sur les zones de vocations. On a réinterrogé les limites des zones de vocations, mais la manière dont les zones avaient été construites au premier cycle avait conservé leur cohérence. Nous sommes donc juste allés dans le détail. Par exemple, il y a une différenciation dans le golfe du Lion entre les zones 6 et 7 : dans la zone 6 on est dans les eaux territoriales, et dans la zone 7, on est dans la zone économique exclusive. La zone 6 a plus une vocation « pêche » et la zone 7 a plus une vocation « éoliennes ». Nous les avons donc scindées. À l'inverse, nous avons fusionné certaines zones, notamment dans les Alpes-Maritimes et en Corse.

Parallèlement à ce travail de redéfinition des périmètres d'un point de vue géographique, nous avons mis à jour les données des zones de vocations, mais nous avons également présenté différemment le contenu de cette annexe pour la rendre beaucoup plus accessible aux services de l'État, aux porteurs de projets et aux collectivités territoriales, pour que ce soit plus lisible et plus facile de se saisir des enjeux de chacune des zones. Ce travail est toujours en cours et sera finalisé une fois que la planification thématique sera elle aussi achevée.

Comme l'a dit M. le préfet dans ses propos introductifs, nous avons mis ces documents en ligne et nous avons besoin de vos observations jusqu'à la fin du mois, pour nous permettre ensuite d'échanger avec l'administration centrale sur le contenu des documents de la façade. Nous allons faire ce travail entre août et septembre. La Commission permanente sera associée au suivi des travaux. Dès qu'une annexe sera finalisée, nous pourrons échanger avec les membres de la Commission permanente, et avec les membres du Conseil Maritime de Façade sur la Stratégie, plutôt fin août/début septembre, sur le document finalisé.

Je vous remercie et je suis à votre disposition si vous avez des questions sur ces documents.

Mme LABACH.- Merci de cette présentation. Pouvez-vous faire un rappel sur la méthodologie qui va être mise en place pour la révision ? Comment l'évaluation des indicateurs va-t-elle être prise en compte ?

Mme LE BOURHIS.- L'évaluation des indicateurs et des cibles a déjà été faite par les scientifiques, et c'est à partir de l'évaluation des cibles et des indicateurs qui a été faite que... Ce qui figure dans votre dossier de séance, c'est une proposition d'annexes qui tient compte de cette évaluation, avec des objectifs, des indicateurs et des cibles qui sont restés en l'état, parce qu'ils ont pu être évalués ou que l'on a des perspectives pour les évaluer avec des méthodologies qui vont être mises en place. Il y en a d'autres pour lesquels nous avons apporté des modifications et d'autres qui sont nouveaux. Dans l'annexe qui vous a été transmise dans le dossier de séance, nous avons fait apparaître un code couleur par rapport au premier cycle.

M. SEGALA.- Bonjour. Je suis Benoît Séguéla, de la FNE OCMED.

Deux choses. Vous avez parlé des zones de vocations, et dans le document écrit, vous parlez à la fois des cartes de l'état de l'existant et des cartes prospectives. Ai-je bien compris ?

Mme LE BOURHIS.- Oui. Pour chacune des zones, on va avoir une carte sur l'état de l'existant, c'est-à-dire : pour l'environnement et pour le socio-économique, y a-t-il des ports sur la zone ? Y a-t-il des enjeux « mammifères marins » sur la zone ? Etc. Les cartes prospectives auront vocation, dans certaines zones, à intégrer les enjeux de protection forte et à intégrer l'éolien – mais pas l'aquaculture, parce que l'on n'aura pas de perspectives pour l'aquaculture. Nos prospectives, ce sont ces éléments qui seront intégrés une fois que ces planifications thématiques seront hachurées.

M. SEGALA.- Au niveau du calendrier, vous avez parlé de la deuxième consultation de la mise à jour de la Stratégie en août et en septembre. Vous prenez en compte les résultats du bilan du débat public. En revanche, on n'aura pas la réponse de l'État. On ne pourra pas faire état de la réponse de l'État dans cette consultation, puisque cette réponse est attendue pour le 26 septembre.

Mme LE BOURHIS.- Notre ambition est effectivement de vous consulter sur un document finalisé fin août/début septembre, et parallèlement, nous allons faire ce travail de réponses. En fait, les deux processus vont être menés de manière parallèle, et ce travail a déjà commencé. On a déjà commencé à identifier les croisements entre la Stratégie de façade maritime et les observations du public. De ce fait, même si la réponse de l'État doit être officiellement publiée le 26 septembre, il faut que nos réponses soient achevées pour la fin du mois d'août, parce qu'ensuite, il va y avoir des échanges avec l'administration centrale – c'est un processus itératif – durant tout le mois de septembre pour enrichir les documents. Il n'y a donc pas de divergences entre les deux calendriers ; les deux vont être menés de manière parallèle.

M. SEGALA.- Vous dites que l'on aura donc connaissance de ces réponses au cours de cette consultation ?

Mme LE BOURHIS.- Oui.

M. SEGALA.- Merci.

Mme CAUNE.- Bonjour. J'ai une question par rapport au calendrier. Jusqu'où la vision de perspectives va-t-elle ? Jusqu'au mandat du prochain DSF ou moins ?

Mme LE BOURHIS.- Pour les zones de vocations ce sera 6 ans, et pour l'éolien, vous savez qu'il y a un pas de temps qui est différent et qui est de 10 ans.

Je ne vais pas dévoiler la présentation de Frédéric Autric, mais pour l'éolien, il y aura une double planification : une planification à 10 ans et une planification à 2050, qui figurera dans le document, mais on ne l'intégrera pas dans les perspectives des 26 zones de vocations.

Mme CAUNE.- La prospection au long terme, ce n'est que l'éolien ? Je pense par exemple à un port qui devrait renaturer – je fais des plans sur la comète. Je pense à une vraie planification qui va induire une modification. Cela peut, par exemple, être une zone où l'on décide de restaurer complètement et de remettre en nature, ou alors la Camargue que l'on va complètement endiguer. Ce sont des choses qui sont sur longtemps.

Mme LE BOURHIS.- Pour ce cycle, on ne pourra pas le faire. En revanche, c'est effectivement une ambition pour les cycles suivants.

M. MIRMAND.- Allez, une dernière question et je vous propose de passer ensuite la parole à M. Autric.

M. LAFFITTE.- Pourquoi n'y a-t-il pas de prospectives sur l'aquaculture ?

Mme LE BOURHIS.- On ne peut pas intégrer le prospectif sur l'aquaculture sur ce cycle. Nous avons fait le bilan des schémas régionaux de développement de l'aquaculture et nous pouvons donc être à jour sur la situation de l'existant. En revanche, pour le prospectif, les critères nationaux datent de 1999. De ce fait, il ne nous semblait pas pertinent de reprendre les cartes qui figuraient dans les schémas régionaux de développement de l'aquaculture, qui datent de 2014 et de 2015, dans un document qui va être adopté en 2025. Le choix qui est proposé est d'expliquer dans la planification aquacole l'ambition pour le cycle suivant. Cette ambition pour les cycles suivants, c'est d'abord de définir les critères, d'actualiser les critères de 1999, et ensuite d'effectuer un travail de concertation sur l'ensemble du littoral pour définir le prospectif en matière d'aquaculture. Il sera ensuite intégré dans le cycle 3 du document stratégique de façade.

Mme LABACH.- Toujours par rapport au calendrier méthodologique. Pouvez-vous rappeler quel est le calendrier au niveau national, parce que là, de ce que je comprends, c'est le projet pour le CMF de décembre, mais qu'en est-il au niveau national ? Au niveau de la consultation en août et en septembre, y a-t-il des ateliers de travail ou des réunions de prévus - je sais que pour l'élaboration, il y en avait eu beaucoup. Le calendrier me paraît très court pour viser un premier document en 15 jours.

Mme LE BOURHIS.- Vous avez raison, le calendrier est extrêmement contraint. Nous aurions nous-mêmes souhaité pouvoir avoir un travail de concertation beaucoup plus fin avec les membres du CMF, notamment sur l'annexe 4, qui est l'une des plus structurantes. Le calendrier de la façade est le même que le calendrier national.

Sur le premier point, qui est la réponse de l'État au rapport de la Commission nationale du débat public, la réponse de l'État doit être transmise le 26 septembre. C'est un calendrier national pour tout le monde.

Pour la mise à jour de la Stratégie de façade maritime, de la même manière, nous devons, toutes les façades confondues, saisir l'Autorité environnementale fin octobre. Il n'y a donc pas de différence en Méditerranée par rapport aux autres façades sur ce calendrier.

Maintenant, par rapport au travail en ateliers, on ne pourra pas l'organiser dans le temps. En revanche, si vous souhaitez avoir des bilatérales avec nous pour comprendre certains indicateurs et leur évolution

par rapport au premier cycle, on est disponibles pour le faire pendant l'été. Nous serons là au mois d'août. N'hésitez donc pas à vous mobiliser et à nous mobiliser. En tout cas, on est pleinement disponibles pour approfondir ce travail avec vous.

M. MIRMAND.- Merci, Madame le Bourhis. Sur cette même thématique, je passe maintenant la parole à M. Autric.

M. AUTRIC.- Je vous remercie. Bonjour à tous.

Je vais aborder avec vous la cartographie des zones prioritaires pour le développement des parcs éoliens à l'horizon 2050.

Cette cartographie a à la fois un objectif de moyen terme, c'est-à-dire de définir quelles seront les nouvelles zones de développement de l'éolien en mer Méditerranée qui seront attribuées par appels d'offres à des opérateurs dans un délai de 10 ans et qui ont vocation à s'inscrire dans une réalité opérationnelle entre 2035 et 2040 – donc des projets qui ne sont pas pour demain matin, mais qui arriveront d'ici une dizaine d'années – et d'avoir une vision à plus long terme, qui est la vision 2050. Elle sera un peu plus floue en termes de zonage, mais elle permettra de donner une visibilité à l'ensemble des acteurs et parties prenantes.

Pour ce qui nous concerne, cette vision à 2050, qui intègre tous les parcs déjà décidés et ceux que l'on va devoir décider à l'issue de ce débat, c'est une fourchette – vous l'avez tout en haut – qui est entre 4 et 7,5 GW, en sachant qu'aujourd'hui les projets déjà engagés représentent environ 1,6 GW.

On voit donc, en nombre de parcs et de puissance nouvelle, ce que cela veut dire à l'horizon 2050, et vous avez en rouge le cap intermédiaire, c'est-à-dire ce que l'on doit décider d'ici à l'horizon 10 ans.

Les projets que l'on recherche devront s'inscrire dans les zones propices que vous connaissez (A' à D'), qui sont toutes situées cette fois-ci en dehors des eaux territoriales, qui représentent environ 2 800 km² d'espaces en mer, et sur lesquelles vous avez en bleu et bleu ciel les projets déjà décidés : l'appel d'offres AO6 pour les deux premiers parcs de 250 MW et l'appel d'offres AO9. Je fais une incise en rappelant que pour l'AO6, la remise des offres est prévue le 14 août – pour les candidats qui ont été sélectionnés. Pour l'appel d'offres AO9, si vous êtes abonnés à notre lettre d'information vous avez reçu cette information : l'appel d'offres AO9 a été lancé par le Gouvernement jeudi dernier. Pour l'AO9, les candidats doivent

se déclarer d'ici au 20 septembre, et l'ambition est d'attribuer les deux parcs de 500 MW d'ici à l'automne 2025, donc dans moins d'un an.

Alors, pour ce qui nous concerne sur ce débat public, on recherche des parcs de grande puissance, qui font donc soit 1,1 ou 2 GW. Vous avez en bas de l'écran le nombre d'éoliennes que cela pourrait représenter en nombre si l'on prend des éoliennes de puissance unitaire entre 18 et 20 MW et la hauteur des éoliennes, telle que l'on peut la pressentir aujourd'hui.

Sur le calendrier, on l'a rappelé : il y a deux jalons en bleu, qui sont les jalons de la Commission du débat public qui ont été rendus, en vert, le 26 septembre, qui est la date prévue par le Code de l'environnement, puisque nous avons 3 mois pour répondre, et puis vous avez un certain nombre d'actions qui avaient été décidées par les préfets coordonnateurs pour avoir des concertations approfondies, soit dans nos instances collégiales, avec la Commission spécialisée Éolien flottant du 28 mai – dont je vais vous faire un bref compte rendu –, le Conseil scientifique que nous avons consulté sur les zones de moindre impact environnemental pour une réponse qui est attendue le 21 juin et le CMF d'aujourd'hui. Les préfets coordonnateurs devront faire remonter avant la fin du mois une première proposition pour ce qui concerne ces zones prioritaires de développement, notamment à l'horizon 2050.

Comme l'a rappelé Mme le Bourhis, il y aura une consultation écrite des membres du CMF sur la Stratégie de façade maritime qui intégrera notamment la planification thématique.

Sur la Commission spécialisée du 28 mai, vous dire que l'on a travaillé sur une demi-journée, dans 4 groupes de travail, selon les 4 temps que vous voyez apparaître à l'écran. L'idée était de faire un travail « cartes sur table ». Ce travail s'est fait en bonne intelligence, avec des ateliers qui ont pu livrer leurs conclusions, et vous voyez qu'en termes de développement de l'éolien, on a eu des résultats qui ont été assez larges en termes de spectres de volume, puisque on est entre 4 et un peu plus de 9 GW d'éolien en mer.

Je ne vais pas vous présenter toutes les cartes, vous les retrouverez dans le compte rendu. J'ai fait une slide de synthèse. On retrouve en colonne les 4 groupes de travail, numérotés de 1 à 4, avec leurs propositions qui vont effectivement du simple au double, et qui, quand on fait un regard de synthèse, ont vocation à systématiquement occuper les zones A' au large du Roussillon, B' au large de l'Hérault et de l'Aude, et C'

au large du Gard et des Bouches-du-Rhône. Il n'y a qu'une seule proposition qui a prévu d'ajouter un parc en D', mais je vous présenterai tout à l'heure les travaux de l'État qui vous indiqueront que nous ne pourrions pas développer un parc dans cette zone.

Ensuite, en termes de cartographie, on leur demandait celles qui vont à 2050, mais également quelle pourrait être la première feuille de route à 10 ans. Et là, on voit encore des résultats très larges, puisque pour la première cartographie à 10 ans, vous avez des résultats entre une volonté d'y aller de manière progressive, avec un seul parc de 2 GW – c'est la fourchette minimale qui nous est demandée – et puis parfois 2 à 3 nouveaux parcs dès cette cartographie à 10 ans, sans qu'il y ait de consensus sur les zones qui pourraient accueillir ces projets, puisque l'on voit que l'on a quasiment toutes les possibilités : tantôt on peut aller en B', tantôt on a des couples A'/C'. Il y a donc vraiment plusieurs manières de voir les choses, et systématiquement, les groupes ont argumenté les éléments qui leur faisaient pencher la balance vers ces solutions.

On avait également demandé un certain nombre de préconisations et de recommandations pour la suite. Là, je vous ai mis en pense-bête les différentes thématiques. Certains membres des groupes ont souhaité qu'il y ait un échelonnement dans le déploiement des parcs qui intègre l'attente d'un certain nombre de données environnementales complémentaires, notamment dans le cadre des études qui ont été lancées et qui n'ont pas encore rendu leurs conclusions définitives, des discussions sur l'activité des pêcheurs, et notamment comment mieux mobiliser les données qui les caractérisent pour faire les bons choix de planification, la question de la coactivité, et le cas échéant, des mesures compensatoires sur certaines activités de pêche qui ne pouvaient pas se poursuivre, la question de la localisation des parcs, avec la question de l'éloignement pour certains groupes qui souhaiteraient que les parcs soient suffisamment loin des côtes pour éviter des enjeux proches côtiers, d'autres qui souhaiteraient les rapprocher des zones de consommation – comme c'est le cas à Fos-sur-Mer - et puis certains prônant une occupation qui éviterait l'éparpillement au sein du golfe du Lion.

À noter également la question de la visibilité, c'est-à-dire de donner à voir aux élus et aux riverains ce que pourraient donner ces parcs – ce que nous avons fait dans le cadre du débat public, puisque l'on avait mis en place des photomontages – et pour certains, la nécessité de prévoir des espaces terrestres depuis lesquels on ne verrait pas les éoliennes.

Enfin, un groupe parmi les quatre a rappelé les ambitions de la filière de l'éolien, et notamment des investissements portuaires qui seront menés, à la fois par le port de Port-la-Nouvelle et le Grand port maritime de Marseille.

Pour ce qui est des travaux menés par l'État, suite à cette Commission spécialisée Éolien flottant, nous nous sommes mis au travail dès le mois de juin avec un groupe dont j'assure l'animation et qui regroupe plusieurs services déconcentrés des services de l'État pour travailler en trois temps.

Le premier temps a été d'élaborer différentes solutions spatialisées par zones propices, en tenant compte à la fois des enjeux que nous considérons comme prioritaires et des enseignements du débat public, que l'on a complétés par un tour de table avec certaines parties prenantes au mois de juin pour entendre et partager avec elles les enjeux que l'on avait analysés à l'échelle du golfe.

Dans un second temps, on a défini pour ces solutions spatialisées leurs caractéristiques qui nous paraissent favorables, mais également les points de sensibilité qui les concernaient.

Enfin, en mélangeant ces solutions spécialisées, on est arrivé à proposer différents scénarios de volume au sein de la fourchette fixée par le Gouvernement, dans l'idée de pouvoir aboutir à un scénario qui serait finalement un scénario acceptable vis-à-vis, à la fois des acteurs socio-économiques et de protection de l'environnement.

Les enjeux que l'on a pris en compte, vous les voyez ici sous forme de pictogrammes. Ils s'appuient à la fois sur des études que l'État avait versées au débat, mais également sur l'analyse des cahiers d'acteurs qui ont pu s'exprimer ou des rencontres qui ont été menées.

On retrouve les enjeux environnementaux, et principalement les sujets avifaune et mammifères marins, la question du paysage, les données socio-économiques que sont la pêche et le transport maritime, et puis les contingences plus techniques : le vent et les contraintes de raccordement.

Ce que je vous propose c'est de passer à la suite pour vous montrer comment on a réfléchi.

La Direction générale de l'énergie et du climat avait fixé comme objectif que l'on détermine des zones qui ont une certaine superficie. Cette superficie devait être finalement assez grande pour que, suite au débat, pour les zones qui auront été retenues, on puisse lancer les études de

dérisquage – vous savez, l'État mène des études techniques et environnementales qui lui permettent ensuite d'affiner les zones que l'on soumettra à l'appel d'offres. Pour retrouver ces zones, on nous a demandé de chercher des surfaces nominales – que vous voyez apparaître en haut à gauche de l'écran – qui sont en fait en relation directe avec ce que l'on appelle la densité énergétique.

Pour les 1,1 ou 2 GW, et si l'on fait la somme des deux, vous retrouvez une surface sur laquelle on se devait de les chercher.

Ensuite, on a regardé quelle était la capacité maximale des zones propices que l'on avait mises au débat. Allons-nous chercher des solutions qui viennent chercher le maximum ?

On voit que dans la zone A', au large du Roussillon, on pouvait développer au maximum 2 GW d'éolien en mer si l'on utilisait la totalité de la zone 3. Pour la zone B', on était à 4 GW. Vous voyez ensuite pour C' et D' les puissances que cela représentait en maximum.

En l'occurrence, en zone D', pour ceux qui connaissent, on a la zone d'attente à la dérive du Grand port de Marseille, et déjà lors du débat précédent, avec la préfecture maritime, quand nous avons localisé la zone 2, nous avons intégré le risque d'accident, c'est-à-dire que si un bateau à la dérive perd son moteur et que, par fort vent d'est, il venait à dériver, il faut que l'on ait le temps de venir le remorquer. On avait donc fait un certain nombre de calculs avec les services de la préfecture maritime, et cela nous avait permis de calculer une distance. Ensuite, on avait finalement tracé un trait vertical, en disant : « *Il faut absolument que les parcs de la première cartographie soient situés à l'ouest de cette limite* ». Quand on a réinterrogé les services de la préfecture maritime, aujourd'hui, c'est la même réponse que l'on fait, c'est-à-dire : « *Il faut absolument neutraliser cet espace pour ne pas y développer de l'éolien* ». Ce faisant, la surface qui reste au sein de la zone 2 est insuffisante pour accueillir un parc de 1,1 GW.

Au final, dans cette zone D', on n'a pas la capacité à développer de nouveaux projets. On s'est donc concentré sur les zones A', B' et C'.

Ici, sur cette petite infographie, on va retrouver ce que l'on a considéré comme étant les enjeux dominants de ces zones, parce qu'effectivement, chaque zone est habitée par un certain nombre d'enjeux. On a donc repris ceux qui nous paraissaient les plus significatifs pour faire une sorte de carte d'identité. On retiendra que pour la zone A', et plus particulièrement la zone 3 que l'on avait déjà identifiée lors du débat précédent, ce qui la caractérise c'est qu'elle est intégralement dans le parc

naturel marin du golfe du Lion. Deuxièmement, c'est qu'il y a des enjeux de paysage avec sa proximité avec la côte Vermeille, qui est un espace spécifique en relief sous forme de balcons vis-à-vis de la mer et qui permet d'avoir une vue dominante sur les éventuels projets éoliens. La troisième dimension, ce sont les enjeux transfrontaliers, c'est-à-dire que si l'on veut développer des parcs éoliens dans la zone A', il faudra que l'on discute avec l'Espagne.

La deuxième zone, ici, au large de B', est principalement guidée par des enjeux sociaux économiques, avec une forte activité de pêche, principalement depuis les ports de Sète et d'Agde, et des enjeux de transport maritime, puisque l'on a un axe Sète/Espagne qui accueille un fort trafic, à la fois de transport de passagers pour aller en Afrique du Nord, mais aussi de transport de marchandises (vrac et bétail).

Ensuite, la zone C' est la aussi caractérisée par des enjeux dominants de pêche, notamment avec une grosse activité depuis les ports du Grau-du-Roi et de Sète, et des enjeux avifaunes, puisque l'on se situe au large de la Camargue.

Je ne reviens pas sur la zone D', mais on y retrouve à peu près les mêmes caractéristiques.

Ce que je n'ai pas rappelé, c'est que l'ensemble du golfe du Lion est caractérisé par ce petit pictogramme que sont les oiseaux migrateurs, puisque l'on a effectivement des migrations importantes dans le golfe du Lion qui sont en cours de caractérisation avec le programme que vous connaissez : le programme Migralion.

On va ensuite davantage dans le détail.

La zone A'. Sur cette zone, on retrouve ici la zone A' et la zone 3, qui est marquée par le liseré vert. On a écarté la solution maximale de mettre 2 GW. On ne voyait pas la possibilité de développer une centaine d'éoliennes dans cette zone, à la fois pour les impacts environnementaux et socio-économiques qui pouvaient la concerner. On est donc parti sur une solution intermédiaire de 1,1 GW, qui se développerait sur environ 185 km² - c'est la forme rouge que vous voyez ici.

Cette solution permet de maintenir le trafic Sète/Espagne, de mobiliser la zone A' qui est la zone la plus ventée du golfe du Lion. Comme vous le voyez, elle a une composition d'ensemble qui intègre la possibilité pour les développeurs de favoriser une forme de parc qui soit cohérente

avec les projets déjà développés ; et qui diminue les angles de vue depuis justement les points hauts de la côte Vermeille.

Ce que l'on voit c'est que l'on a une limite Nord/Ouest qui est parallèle à celle qui avait été définie sur la zone 1. On retrouve ensuite des cônes de visibilité qui ont été réduits depuis la Tour Madeloc, depuis le massif de la Clape et depuis le Château d'Opoul dans les Corbières, ce qui permet d'occuper à peu près le centre de la zone 3. Elle est majoritairement localisée dans la zone West MED que vous voyez apparaître en jaune clair, qui est une zone qui connaît des fermetures spatio-temporelles pour la pêche chalutière, et elle est en partie au-delà des 20 nautiques. On n'a pas pu faire mieux, puisque la ligne des 20 nautiques se situe ici et que l'on n'avait pas la possibilité de débloquer suffisamment d'espace pour accueillir un projet de 1,1 GW.

Je ne reviens pas sur ses points de sensibilité, je les ai déjà décrits tout à l'heure. Ça, c'est donc pour la zone A'. On ne propose qu'une solution : un parc de 1,1 GW.

Ensuite, la zone B'. C'est la grande zone qui se situe à côté de la zone 1. C'est un espace d'environ 800 km². La solution que l'on a proposée est une solution qui permet le maintien de l'axe Sète/Espagne, parce que lorsque l'on a discuté, notamment avec les autorités et les armateurs, c'est un besoin qui a été exprimé. Si l'on ne maintenait pas l'axe Sète/Espagne, cela voudrait dire que les navires de Sète devaient emprunter le chenal que l'on avait réservé dans le document de façade précédent et venir se confronter à des conditions de mer au centre du golfe du Lion qui sont parfois formées, notamment en cas de tramontane, ce qui renvoyait à des difficultés, notamment pour les transports à bétail, mais également les transports à passagers, notamment dans les cas où il faudrait venir porter secours. On préfère avoir une route plus proche des côtes qu'éloignée.

C'est donc pour nous une solution de référence, qui vise à maintenir le chenal Sète/Espagne. Vous voyez également une autre contrainte que l'on s'est fixée avec la DGEC : faire en sorte que les nouveaux parcs éoliens ne se situent pas à moins de 10 km des parcs déjà décidés pour éviter les effets de sillages entre les parcs déjà décidés et les nouveaux projets.

Quand on cumule ces contraintes on arrive à développer un projet de 2 GW, donc d'une centaine d'éoliennes qui se situent dans les espaces les plus ventés de la zone B', mais surtout, pour les activités de pêche, au-delà des 20 nautiques. Les 400 km², c'est le polygone jaune que

vous voyez apparaître à l'écran. On est quasiment en totalité de la zone West MED ; il n'y a que ce petit bout qui est hors zone West MED, mais que l'on a intégré pour éviter des circonvolutions impossibles dans la forme de la zone d'étude. Cette solution permet également, comme on l'avait vu avec les pêcheurs, de maintenir une activité de pêche entre les parcs déjà décidés et le nouveau parc potentiel, avec un espace qui dépasse les 6 nautiques. On a donc un espace de pêche qui pourra être préservé pour les professionnels. De plus, compte tenu du fait que l'on est quasiment au-delà des 20 nautiques, on a des parcs éoliens qui sont – si je reprends les propos de M. Ballan - largement au-delà de la bande côtière, à plus de 35 km du rivage.

Je précise enfin qu'avec la préfecture maritime il y a un sujet qui n'est pas encore tout à fait fermé et qui est de savoir si, au final, quand il y aura des axes montant et descendant des navires, il y aura ou pas un intérêt, le moment venu, de créer un dispositif de séparation du trafic. Ce sera un sujet à réfléchir plus finement dans la suite des réflexions.

Solution de 2 GW. On a aussi regardé une solution de 3,1 GW et on a écarté la solution maximale. Sur la solution 3,1 GW, on cherchait une surface assez grande – de l'ordre de 600 km² - mais on n'a pas su la rentrer sans déplacer le chenal. De ce fait, même si vous voyez apparaître le chenal en fond, vous voyez que la zone que l'on a déterminée vient plutôt s'accoler à la zone tampon de 10 km, et ensuite elle se développe comme ça. On a donc à peu près 600 km², qui sont là encore localisés à l'intérieur de la zone West MED et qui permettent toujours cette activité de pêche, au moins sur 10 km, entre les deux parcs. En revanche, il y a un déplacement de l'axe Sète/Espagne, un éloignement des côtes relativement faible, puisque, pour le point le plus proche, on se situe à 23 km – donc encore plus proche que le parc AO6, qui lui est à 25 –, un angle horizontal sur l'horizon qui peut parfois poser question et des activités de pêche largement impactées compte tenu de l'ampleur du périmètre d'étude. Ce n'est pas le périmètre du projet final, mais en tout cas c'est une référence que l'on applique pour essayer d'apprécier les impacts sur la filière.

Ensuite, je poursuis rapidement sur la zone C'. Je rappelle que l'on avait identifié une zone n° 4 lors du précédent débat, dans laquelle on a déjà mené des études techniques, mais pas encore les études environnementales. Là, on s'est dit que l'on allait tester une première solution à 1,1 GW, sur une surface de 185 km², et comme vous le voyez, on a cherché à éviter un étalement face à la Camargue. Alors, ce n'est pas pour des raisons de paysage, mais vraiment pour des raisons avifaunes.

Aujourd'hui, le programme Migralion, même s'il n'est pas clos et terminé, puisqu'il se terminera en juin 2025, a eu deux années de campagne, et sur ces deux années de campagne, ce qui a été observé c'est que les flux migratoires au large de la Camargue se font principalement selon un axe nord-sud, qui était peut-être intuitivement celui que chacun avait en tête, mais qui a été confirmé par les observations, notamment de radars à la côte. On a donc dit : « *OK, on ne va pas faire un parc super large face à la Camargue* ».

Dans cette solution, la largeur de ce projet est donc équivalente à celle que l'on avait retenue pour l'AO6 et l'AO9 dans la zone 2, c'est-à-dire un parc d'un peu moins de 12 km de large. C'est pour cela que vous avez une forme un peu oblongue, qui s'inscrit dans la zone 4 et qui permet là encore d'être au-delà des 20 nautiques. Elle est quasiment intégralement dans la zone West MED et relativement éloignée des côtes, puisque l'on est comme pour la zone 2, quasiment à 35 km. C'est donc une solution qui nous paraît avoir un certain nombre d'atouts.

On a également fait l'exercice d'aller pousser de manière plus importante, notamment en ayant en tête ces 2 GW qui pouvaient avoir des intérêts, notamment du côté de Fos – mais j'y reviendrai – par rapport au raccordement électrique. C'est là que l'on a eu un problème, parce qu'effectivement, pour ces 2 GW face à la Camargue, on a commencé par la solution classique, c'est-à-dire « on cherche 400 km² ». Pour 400 km² on ne peut cependant pas rester dans la zone 4, puisqu'elle en fait 270. On est donc obligés de monter plus au nord.

Alors, on a travaillé – puisque l'on avait un spécialiste du paysage – pour voir dans quelle mesure on pouvait essayer de serrer au mieux, notamment vis-à-vis de l'Espiguette, qui est un site classé au large du Grau du Roi. On a trouvé cette forme, que l'on appelle en pointe de diamant, pour essayer de s'en sortir, mais concrètement, on vient s'implanter sur des zones de pêche de manière vraiment importante. On a un parc que l'on ne peut pas réduire en termes d'étalement – il est quasiment deux fois plus grand que celui que je vous ai montré précédemment – et cela nous paraît être une solution qui n'a pas grand intérêt, d'autant que l'on vient en plus au nord de la zone, sur les zones les moins ventées du golfe du Lion. En termes de production éolienne, ce n'est donc pas l'idéal.

On a donc demandé à la DGEC comment l'on devait faire dans ce cas : « *Avons-nous le droit de déroger au principe de base d'avoir un*

espace suffisamment grand pour permettre des marges de manœuvre à l'aval, lors du processus de développement, et donc de prendre des ratios classiques, ou au contraire, pouvons-nous le condenser pour essayer de rentrer dans notre zone 4, quitte à avoir moins de marge de manœuvre à l'aval, en condensant le parc et en acceptant qu'il produise moins d'électricité ? ».

La DGEC nous a alors dit : « *Oui, j'accepte, au niveau national, dans certains cas de figure très précis, d'avoir des dérogations au principe de base* ».

On a donc étudié une solution que l'on appelle « 2 GW densifiés », qui elle, comme vous le voyez, s'appuie sur un ratio qui est 50 % plus dense que le ratio que je vous ai présenté tout à l'heure. Là, on sert, et en serrant on n'arrive pas tout à fait à rester dans notre zone 4 – qui nous paraissait vraiment l'idéal. On dépasse un peu les 20 nautiques. Certes, on augmente la production d'électricité, puisque globalement, avec 2 GW on va pouvoir en faire plus qu'avec 1,1, mais on a un étalement qui est quand même moins réduit face à la Camargue, et on est toujours avec cette problématique : le fait que l'on sorte de cette zone 4 fait que l'on vient challenger les enjeux pêche et on réduit les possibilités d'évitement dans un secteur où il y a des enjeux qu'il faut que l'on privilégie et que l'on se préoccupe.

Une fois que je vous ai présenté ces différentes solutions spatialisées, on les a combinées. Je vous rappelle que l'on avait entre 4 et 7,5 GW de fourchette. On s'est donc demandé quelles étaient les solutions permettant de respecter l'objectif national.

On s'est demandé si l'on allait étudier toutes les solutions – il y en a 35. La réponse a été non. On a alors décidé de faire des choix. Nous avons assumé le choix suivant, qui est de dire qu'il fallait trouver une solution pour la Méditerranée qui respecte ce que l'on a déjà dit au débat public précédent : on doit au moins satisfaire l'objectif des SRADDET actuels des deux régions, qui seront peut-être amenés à évoluer, mais qui aujourd'hui fixent le cap à 5 GW. On n'a donc pas étudié les solutions inférieures à 5 GW – je parle notamment des solutions 4,7 et 4,9, qui auraient voulu que l'on développe 2 à 3 parcs de puissance inférieure. On est restés sur des solutions supérieures à ces 5 GW.

Dans ces scénarios, pour A', on reste sur la solution que l'on a étudiée. Pour B', on utilise tantôt l'une, tantôt l'autre des solutions que l'on

vous a présentées, et pareil pour C'. En revanche, pour D', pour les raisons que l'on a évoquées tout à l'heure, on ne fait pas de projet.

À partir de là, on a cinq solutions qui ont été étudiées : une solution 5,8 que vous voyez ici, qui est la solution qui prévoit un parc de 1,1 en A', 2 en B' et 1,1 en C', et ensuite on a déroulé les possibles.

Ce que vous observez très rapidement, c'est qu'il y a deux solutions à 6,7, mais elles n'ont pas la même emprise sur le territoire, puisque dans un cas on est sur 2 GW nominal, et dans l'autre cas, face à la Camargue, c'est là où l'on a densifié les 2 GW.

Une fois que l'on a fait cela, on s'est demandé comment les mettre en balance. On a donc décidé de faire une analyse comparative qui est en valeur relative – ce n'est pas en valeur absolue – sur un certain nombre de critères, et ces critères sont les suivants : on a regardé les critères environnementaux, sur une ligne biodiversité et une ligne paysage, des critères socio-économiques sur la pêche et les transports, et on a rappelé que toutes ces solutions permettaient de respecter les puissances des SRADDET, mais que plus on mettait de GW plus elles avaient une plus-value par rapport à la production d'électricité. On a également rappelé en ordre de grandeur le nombre d'éoliennes attachées aux volumes que l'on étudiait.

Sur cette première slide, vous avez à 2050 le scénario 5,8, et là, on vous l'a remis en spatialisation complète. Vous retrouvez donc la solution 1,1 en A', la solution 2 en B', qui maintient le chenal de navigation, la solution 1,1 GW au sein de la zone 4 et rien en D'. On a considéré que c'était la solution de référence avec laquelle on allait comparer les autres au fur et à mesure.

Quand on passe au scénario d'après, on vient remplacer le 1,1 GW par les 2 GW densifiés, et pour nous en termes de comparaison, cela a un impact supplémentaire sur la biodiversité, puisque là, pour le coup, on met 100 éoliennes face à la Camargue, alors qu'avant on n'en avait qu'une cinquantaine. Et puis, pour la pêche il y a un effet d'emprise. On a quand même un parc qui est quasiment de plus 80 km² en termes de zone d'étude. C'est donc pour cela que l'on a considéré que cela avait un impact intermédiaire sur l'activité de pêche.

Ensuite, il y a le scénario 6,7, où là on avait les 2 GW complets face à la Camargue. Pour le coup, on voit que la graduation des enjeux prend des couleurs un peu plus foncées, notamment en matière de paysage et de pêche.

Ensuite, on poursuit la réflexion. On avait un scénario 6,9 qui permettait de mettre moins de projets face à la Camargue en augmentant le volume en B', mais dans cette solution on est obligé de déplacer le chenal et on est sur une solution qui, comme on l'a dit tout à l'heure, a un certain nombre d'inconvénients, notamment pour le paysage, la pêche et le déplacement du transport.

La solution que l'on qualifierait de « fourchette haute », à 7,8 GW, en comparaison relative a plus d'impacts.

À ce stade de la réflexion, ce que l'on se dit, c'est que pour la Méditerranée, les solutions qui nous paraissent être privilégiées et qui devraient être remontées par les préfets coordonnateurs, c'est la solution 5,8 qui paraît être proportionnée et qui correspond à la médiane de la fourchette nationale, puisque quand on regarde les volumes, il nous était demandé 5,8 et c'est au milieu. Éventuellement, il y a la solution 6,7 où l'on fait les 2 GW densifiés, mais on trouve qu'il y a un certain nombre d'inconvénients, notamment vis-à-vis de l'acceptabilité d'une solution qui viserait à décider dès à présent de mettre 100 éoliennes face à la Camargue, que l'on déciderait le 26 septembre 2024 et qui seraient intégrées dès le premier appel d'offres lancé par l'État. Cela nous paraît un inconvénient important, mais c'est en tout cas l'état des réflexions actuelles sur la vision d'ensemble.

Pour terminer, vous avez là la cartographie à 2050. Quels sont les premiers projets ? Ce cadencement des projets est très « RTE dépendant », parce que concrètement, vous avez en tête que notre cartographie doit se faire en deux cartographies : une première cartographie avec les premiers parcs et une seconde avec les parcs du plus long terme. Cette première cartographie des premiers parcs doit effectivement donner des zones précises sur lesquelles on va lancer les études. La cartographie n°2 peut être un peu moins précise, parce qu'elle sera rediscutée. Vous savez qu'il y aura de nouveau un processus de participation du public pour la cartographie n°2 ; rien n'est décidé et arrêté définitivement aujourd'hui. Et puis les enjeux vont également évoluer. Les activités socio-économiques seront peut-être différentes. Les enjeux environnementaux également. On ne va donc pas faire des dessins super précis avec un polygone à 8 côtés et géoréférencés. Pour la cartographie n°2 cela n'a pas de sens.

En fonction des choix qui seront faits par l'État, dans les cartographies on ne mettra la précision que pour la cartographie n°1 et non pour la cartographie n°2.

Une fois que j'ai dit ça, quelle est la cartographie n°1 ? En rouge vous avez les objectifs de puissance qui nous étaient assignés : entre 2 et + 3,5. Quand on regarde les solutions que l'on vous a présentées, il n'y a pas 36 réponses possibles. C'est soit on décide de faire un seul parc de 2 GW en Méditerranée comme nouveau parc de la planification, soit on peut décider d'en faire deux, mais si l'on en fait deux, on a entre 2 et 3 GW. Après, tout cela est complètement dépendant des capacités de raccordement de RTE qui sont en cours de définition. Quand je dis qu'elles sont en cours de définition, cela veut dire quoi ?

Ceux qui ont participé au débat public savent que RTE a rappelé qu'aujourd'hui le réseau est uniquement capable d'accueillir en 2035, tel qu'il est, une consommation sur le site de Fos compte tenu des besoins de décarbonation ; vous vous souvenez du chiffre : 5 à 6 GW de puissance électrique nécessaire. RTE dit qu'il est capable de l'accueillir dès 2035. 2035, c'est justement le projet qui doit intégrer la cartographie n°1 comme le projet prioritaire. Là, RTE nous dit qu'il a la capacité d'accueillir 2 GW à Fos.

Ensuite, on lui dit : *« OK, mais peut-on atterrir ailleurs en Méditerranée. Là, vous parlez de Fos, donc c'est plutôt PACA, mais peut-on aller également en Occitanie pour faire un parc qui se raccorderait en Occitanie ? »*. Là, RTE nous dit : *« Dans le cadre du schéma décennal de développement du réseau que l'on est en train d'étudier, on constate une saturation de la ligne Narbonne/Avignon, et sans travaux complémentaires, voire de nouveaux axes, on ne pourra pas raccorder de nouveaux parcs en Occitanie. On a également une interrogation sur les délais de réalisation de ces grands projets. On le voit pour les projets routiers, on le voit pour les projets d'infrastructures des lignes à haute tension, cela peut prendre du temps. De ce fait, même si l'État le décidait, arriverais-je à pouvoir raccorder un parc en Occitanie en 2040 ? »*.

Là, on a dit à la centrale qu'il fallait nous donner la réponse. Localement, on ne peut pas aider à dire quelle est la priorité si l'on ne sait pas s'il y aura un ou deux parcs en Méditerranée.

Ces itérations vont se faire dans le courant de l'été, et nous, on a vraiment mis la pression à la DGEC et à RTE pour que l'on ait la réponse ; tout dépendra de RTE, mais aussi beaucoup de l'État national et de l'ambition qu'il aura pour notre façade, et cela nous permettra, sans doute par itérations avec le niveau national, d'identifier ce que l'on peut faire. Si l'on nous dit : *« En Méditerranée, ce ne sont que 2 GW à Fos »*, il y aura

deux solutions : une solution qui ne respectera pas les 2 GW – c'est celle que l'on vous propose, c'est-à-dire 1,1 en C' qui se raccorde à Fos – soit la solution 2 GW qui viendrait de la zone B', mais qui serait raccordée directement à Fos, ce qui n'était pas prévu au débat public. Là, on ouvre des portes qui nous dépassent, parce qu'il y a des surcoûts, des contraintes techniques à déterminer par RTE, et pour tout ça, il faut que l'on nous apporte des réponses.

Aujourd'hui on n'est donc pas en capacité de faire remonter pour fin juillet une copie sur le cadencement des projets, quand bien même, comme je viens de le dire, on était plutôt sur un scénario de 5,8, voire de 6,7.

J'en ai terminé.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur, de cette présentation qui permet de voir l'importance du travail qui a été conduit pour permettre de finaliser ces différents scénarios. Je suis sûr que certains d'entre eux vont permettre d'avoir quelques échanges avec vous.

Mme LABACH.- Merci pour cette présentation. Je n'ai pas vu figurer les mammifères marins sur la carte des enjeux, en pictogrammes, mais je suppose que c'est parce qu'ils sont considérés globalement à l'échelle. C'est cependant bien de les garder en tête. Je pense qu'il est également important de rappeler que toute cette zone est dans une zone maritime particulièrement vulnérable, qui a été désignée par l'OMI fin 2022 pour la protection des cétacés, et notamment pour limiter les collisions avec les cétacés. Du coup, je pense que les solutions qui prévoient de garder un couloir de navigation entre deux zones de parc devront être examinées très minutieusement quant aux conséquences, notamment pour les collisions et sur les cétacés, dans le contexte notamment de la ZMPV.

M. MIRMAND.- Merci.

M. MAUPOINT DE VANDEUL.- Merci de cette présentation. Aussi bien dans le projet de DSF que dans la présentation, on parle d'enjeux socio-économiques. Par rapport à ce qui est présenté et la tendance ces derniers mois de champs qui s'éloignent des côtes et de distances assez importantes, je ne sais pas si au niveau des études d'impacts a été bien prise en compte l'étude des métiers induits, qui est complètement différente lorsque l'on s'éloigne des côtes. On a le retour d'expérience des champs côté atlantique. Nous, on le regarde aussi avec un regard de lutte contre le *dumping* social, et ce n'est d'ailleurs pas assez mentionné dans le DSF ; il faudra donc qu'on le fasse rajouter.

Plus on va s'éloigner, plus on va être sur des enjeux sociaux importants sur l'exploitation de ces champs. Ce sont des impacts qui sont énormes, y compris en usages, c'est-à-dire qu'au-delà de 20 milles nautiques, ce ne sont plus les mêmes navires, ce ne sont plus les mêmes brevets, ce ne sont plus les mêmes puissances de navires, ce ne sont plus les mêmes travailleurs et ce ne sont plus les mêmes techniciens, parce que ce sont souvent des techniciens qui vont dormir sur les bases en mer, et pas forcément à terre – comme c'est écrit sur certains documents de RTE. Plus on va loin, plus on s'expose à avoir un *Far-West* social que l'on connaît aujourd'hui au moment de la pose des champs.

On a une chance – et je terminerai là-dessus – la loi énergie renouvelable a protégé l'emploi au niveau de ses conditions, notamment avec le décret sur la question de la stabilisation des champs une fois qu'ils seront opérationnels, mais on a toujours une zone de *Far-West* possible au moment de la pose. Cette zone de *Far-West* pourrait s'étendre à l'exploitation des champs méditerranéens si l'on ne prend pas en compte cette distance qui va introduire... Je ne pense pas qu'aux navires ; cela risque d'être également le cas pour les solutions hélicoptère. Sur l'éolien flottant il y a peu de retours d'expérience, et je pense qu'il faut qu'il y ait un vrai regard sur l'emploi que cela génère derrière et les conditions de travail.

M. LENORMAND.- C'est effectivement un sujet que l'on a bien en tête et sur lequel on a un plan d'action qui doit être dévoilé demain et qui porte notamment sur cette question de la flotte de service, qui est à vocation à se développer avec le déploiement des champs éoliens. Malgré tout, je pense que l'on est dans une configuration, fort de l'expérience aussi des autres façades, pour muscler et professionnaliser les contrôles et permettre justement que se développent des entreprises françaises et nos pôles marins français sur ces parcs, à la fois en installation, mais aussi surtout en entretien. Je voulais à cet égard souligner le fait que les pêcheurs d'Occitanie s'organisent pour répondre à ce type de métiers et de besoins.

M. ARNASSANT.- Bonjour, je suis Stéphane Arnassant d'Entente intercommunale du golfe d'Aigues-Mortes.

On voit bien que l'un des problèmes qui se posent pour la filière, c'est la question du raccordement à terre des parcs. Il y avait un projet il y a quelques années, porté par RTE, qui devait relier en sous-marin Port-la-Nouvelle à Fos-sur-Mer. Pourquoi ce projet n'est-il plus du tout évoqué dans ce contexte ?

M. MIRMAND.- Le Directeur régional de RTE souhaite-t-il répondre ?

Directeur régional de RTE.- Bonjour. Ce projet évoqué avait une ambition complètement différente et des puissances qui étaient complètement différentes à l'époque, puisqu'il permettait de transporter 1 GW. C'était à l'époque, et il a été abandonné, puisqu'il y avait des difficultés et des coûts importants. Il n'était pas du tout adapté à l'éolien. Peut-être reviendra-t-il un autre jour, je ne sais pas, mais pour l'instant il n'est effectivement plus d'actualité.

M. AUTRIC.- Je voudrais également rappeler que, par rapport aux zones de raccordement, ce qui avait été présenté au débat public, c'étaient les zones d'études pour le raccordement qui prévoyaient que les zones C' et D' se raccorderaient dans le périmètre de Fos, et cela posait quelques questions ; je pense notamment aux expressions qu'a pu apporter le parc marin de la côte bleue, puisque l'Aire allait largement jusque-là. Les travaux se poursuivent pour voir comment on peut faire atterrir un parc de la planification d'ensemble du côté de Fos. Ensuite, vous aviez la zone B' qui avait vocation à se raccorder dans l'Aude et la zone A' dans le Roussillon.

M. MONIOT.- Bonjour, je suis Dominique Moniot, pour le Syndicat des énergies renouvelables. C'est juste pour réagir un peu en direct à ce qui a été présenté.

Nous, en tant que filière, et comme vous vous en doutez, on poussait pour le haut de la fourchette proposé initialement dans le débat public : 7,5, voire 8 GW, à horizon 2050, avec un étalement pour donner une visibilité aux industriels et aux ports qui ont ou qui vont investir beaucoup sur l'éolien flottant. On pense donc que c'est bien d'avoir un marché domestique qui justifie ces investissements et qui leur donne de la visibilité.

Après, sur la question des deux étapes, l'éolien à 10 ans et l'éolien à 2050, on pense qu'il est important de ne pas se fermer des portes pour l'avenir.

Sur la densité, on a toujours dit que l'on préférerait les GW plutôt que les km².

S'il s'agissait de faire le projet le plus compétitif, je ne suis pas certain que l'on utiliserait l'ensemble de la surface, parce que sur le nord de ces deux zones il y a beaucoup moins de vent qu'au sud, donc peut-être que, techniquement on serait amenés à densifier naturellement pour avoir

un projet compétitif qui n'occuperait pas toute la zone. Je pense que l'approche densifiée qui a été autorisée par la DGEC est vraiment à garder sous le coude, notamment pour les zones à 2050. Il ne faut pas se fermer à un potentiel d'exploitation plus important des zones, sans pour autant prendre plus de place.

Dernier point : je pense que le nombre d'éoliennes est un peu surestimé sur les chiffres annoncés, parce que l'on est aujourd'hui sur des éoliennes qui font plutôt 20 MW.

M. MANAS.- Bonjour, je suis Christophe Manas, Conseiller régional d'Occitanie. C'est simplement pour saluer le travail qui a été fait par les services de M. Autric et valider la solution qui a été transmise par notre Président de région : la 6,7, avec la zone densifiée. Sur le phasage et la temporalité, dire que la zone B', que ce soit avec une liaison par la terre ou par la mer, me semble la plus adaptée par la présence non loin de Port-la-Nouvelle. On a la capacité à porter le projet et à le démarrer pour donner de l'allant à la filière des opérateurs qui participent aussi aux études. On a aujourd'hui accès à un ensemble de données qui n'étaient pas autorisées ou financées auparavant, mais qui aujourd'hui nous permettent, sur de l'avifaune et sur de la biodiversité, d'avoir des données supplémentaires.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Président. S'il n'y a pas d'autres souhaits d'interrogations ou de questions pour M. Autric, il ne me reste plus qu'à vous remercier, Monsieur le Directeur, pour la précision avec laquelle vous avez restitué ces travaux et pour l'intensité du travail qui a été conduit.

Sans plus attendre, je vous propose de poursuivre notre ordre du jour en passant la parole au préfet maritime.

4 - Approbation des propositions en matière de Zones de Protection Forte.

M. BOIDEVEZI.- Effectivement, lorsque l'on regarde la planification spatiale dont on parlait pour le DSF, parmi l'ensemble des usages, l'éolien est important, la pêche est importante et la protection de l'environnement avec les ZPF est un autre sujet important. Cela fait donc partie des trois grands critères qui nous guident pour répartir les usages dans l'espace de la façade méditerranéenne.

Vous le savez, mais on travaille sur les ZPF sur la base du décret du 12 avril 2022, pour lequel, lors du CMF de fin 2023, nous proposons à la validation au niveau central les contraintes des ZPF, qui découlaient

directement du décret du 12 avril 2022, et ensuite sur la base des propositions qui remontent des collectivités, des AMP, que l'on peut proposer au CMF – et ensuite la préfecture maritime les propose au niveau central - les nouvelles ZPF que l'on veut mettre en place.

C'est pour cela qu'afin d'aider les AMP, notamment à instruire leurs propositions, j'ai signé le 12 avril dernier une instruction qui précise les critères sur lesquels on peut mettre en place des ZPF, ainsi que le processus de validation qui permet d'aider les AMP à nous proposer des projets. Cela a permis – et je m'en félicite – de redynamiser le processus et d'avoir un certain nombre de propositions, dont celles qui vont vous être présentées aujourd'hui par Amélie Chardin de la préfecture maritime, notamment avec 5 nouveaux projets de validation dont on veut faire étape.

Pour rebondir sur ce qui a été dit lors du débat public concernant les ZPF, il y a plusieurs dynamiques qui guident l'ensemble des acteurs. C'est la protection du milieu, et bien sûr l'ensemble des données de posidonie – on en reparlera, puisqu'il y a un certain nombre de projets que l'on présente aujourd'hui qui s'inscrivent dans ce cadre de la protection de la posidonie et des milieux qui sont liés à la posidonie. Il y a également tout ce qui concerne la protection des zones de coralligènes, ainsi qu'un travail avec la pêche sur comment mettre des zones en ZPF, dans lesquelles il n'y a pas de pêche, et quel est leur dimensionnement, ce qui peut permettre, à côté, d'avoir des zones où les pêcheurs vont se retrouver, et donc d'avoir cet équilibre entre des zones de non-pêche et des zones où la pêche peut se pratiquer avec du retour. C'est donc cet équilibre entre les zones non pêchées et les zones où les pêcheurs vont pouvoir continuer à poursuivre leur activité.

Concernant les ZPF au large, on a évoqué les canyons, et c'est effectivement un de nos axes d'effort sur les documents des ZPF sur les canyons qui présentent des intérêts particuliers en matière de protection.

Et enfin, on a évoqué – et j'y tiens – le fait que l'on ne s'interdise pas de proposer au niveau central en ZPF des zones qui sont dans la zone contestée en Occitanie avec l'Espagne, parce que cela doit nous amener, comme cela a été évoqué par le débat public, à aller vers de la cogestion avec l'Espagne sur ces zones d'intérêts.

Je pense qu'à partir de tout ce travail, on va progressivement avoir une cartographie de ZPF qui va se consolider dans le périmètre initialement porté par le débat public – autour de 7 ou 8 %. Une fois que l'on commencera à avoir une carte un peu plus affinée de ces Zones de

Protection Forte, il sera important que l'on vérifie également, par rapport à l'ensemble de ces zones, les critères de connectivité entre les ZPF qui auront été notifiées, puisque là encore, au-delà de l'intérêt propre de chaque ZPF que l'on aura identifiée, il est important que l'on garantisse la connectivité entre les deux.

Ce mot d'introduction étant dit, je passe la parole à Amélie.

Mme CHARDIN.- Merci, Amiral. Juste pour remettre en perspective sur ce qu'est une Zone de Protection Forte, puisque l'on en parle beaucoup, il faut savoir que c'est un cadre réglementaire associé et que ce cadre est assez simple. On a une partie des zones qui ont basculé ou qui auraient dû basculer – certaines le font avec un petit délai pour leur laisser le temps de se préparer – et d'autres qui sont proposées avec une base de trois critères :

- Prioritairement dans les Aires Marines Protégées, mais on n'exclut pas l'idée d'en avoir en dehors. L'idée est d'en réduire les pressions, et pour analyser les pressions, il faut que ces périmètres disposent d'une réglementation ou en tout cas d'encadrements et de régulations adaptés.

- Il faut que ces zones bénéficient d'un document de gestion global, c'est-à-dire que la zone a un objectif de conservation de telles espèces et de tels habitats.

- Enfin, il faut qu'elle bénéficie de contrôles, c'est-à-dire que l'on a les objectifs, on a une réglementation et on la contrôle, soit avec des moyens en propre, soit avec des moyens associés ou de l'État.

Ce que l'on vous propose aujourd'hui en approbation, ce sont plusieurs projets. Il y en a 5.

Le premier projet est porté par la Réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls, qui est sous l'autorité du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - c'est la zone qui se situe tout à gauche. Dans cette zone, il faut savoir que la vitesse est réglementée ; on ne va pas au-delà de 8 nœuds au-delà des 300 mètres. La pêche récréative est limitée. La pêche professionnelle l'est également, avec un système de licences. L'activité de plongée est aussi subordonnée à licences. Cette Aire Marine vient de fêter ses 50 ans – c'est donc une Aire Marine établie –, et elle dispose de moyens de contrôle.

C'est donc un premier dossier proposé par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

Le deuxième dossier est porté par le Parc national de Port-Cros. Il s'agit en fait de la proposition de labelliser le cœur de Port-Cros, qui bénéficie aussi d'un volume de réglementations adaptées, tant pour ce qui est de la pêche de loisir et de la pêche professionnelle. L'activité de plongée est régulée, et l'activité de mouillage l'est également, puisqu'il dispose d'une ZMEL. Le Parc de Port-Cros dispose de moyens de contrôle, mais il bénéficie aussi de supports d'unités de l'État pour contrôler l'ensemble de sa réglementation. C'est une Aire Marine qui a fêté ses 50 ans l'année dernière, et cette zone est également proposée en labellisation de Zone de Protection Forte.

Ensuite, la dernière diapositive, tout à droite, c'est une zone particulière. En fait, c'est à la fois une réserve de pêche et un cantonnement qui sont portés par la Communauté d'agglomération de la Riviera française. Ce sont deux zones où, de fait, l'activité de pêche professionnelle et de loisir est interdite. Le mouillage n'y est pas formellement autorisé, mais est toujours encadré, et la plongée est également régulée. Ces zones sont régulièrement investiguées et contrôlées par les autorités de la sécurité en mer. C'est donc là aussi une zone proposée à labellisation.

Enfin, une zone très emblématique, qui figure à l'est de la Corse et qui est connue sous le nom de Grand herbier de la plaine orientale. C'est une zone Natura 2000. Ce dossier est proposé par l'Office de l'environnement de la Corse, qui est gestionnaire de cette Aire Marine Protégée. Dans cette zone il s'exerce des activités, et notamment une activité de pêche professionnelle (chaluts et pêche artisanale), mais celle-ci est encadrée. Dans cette zone, il y a des activités de mouillage et de nombreuses ZMEL qui s'étalent sur tous les ports de cette côte orientale. Cette zone contient un des herbiers de posidonie les mieux conservés. Cette zone est donc aussi proposée à la labellisation.

Le dernier petit dossier, ce sont deux zones situées autour de deux petites îles dans des étangs salés. Pour mémoire, ce sont les premiers arrêtés de biotope *post-décret* qui, de fait, basculeront automatiquement en Zone de Protection Forte.

J'en ai terminé.

M. BOIDEVEZI.- Avez-vous des questions avant que l'on passe au vote sur l'approbation de ces nouvelles ZPF ?

Mme PERGENT MARTINI.- J'avais une question sur le « statut » et les moyens de gestion qu'il y a derrière tout ça. Autant je le vois bien sur les exemples de Port-Cros et de Banyuls, parce que ce sont des

réserves naturelles et qu'il y a donc tout un ensemble de mesures de gestion et des moyens de surveillance, autant sur la zone Natura 2000 de la plaine orientale en Corse je suis un peu plus sceptique.

Je suis d'accord que les mesures réglementaires existent, notamment par rapport à la problématique chalutage, mais dans la réalité il y a aussi des activités illégales de chalutage.

Alors, même si le dossier mentionne qu'il y a des actions de menées, etc., pour les réduire, c'est un peu mon interrogation. Y a-t-il des choses de prévues ou, une fois labellisées, ce sont des Zones de Protection Forte et on a fini le travail ?

Mme CHARDIN.- Pour vous répondre, je dirai que, pour le contrôle, on ne peut pas être partout. C'est déjà un premier point. Ensuite, la labellisation n'est pas une fin en soi. C'est un label qui peut être accordé, mais qui peut aussi se perdre - on sait déjà que les labels peuvent être retirés.

L'idée est clairement de reconnaître à l'instant T – de faire une forme de photographie – les efforts entrepris par une Aire Marine Protégée ou par un cabinet par le gestionnaire de ce périmètre pour avoir atteint un niveau de protection que l'on juge fort. Évidemment, si dans le cadre des suivis normaux de scientifiques, de suivis d'herbiers, de suivis d'espèces ou de suivis d'habitats, on se rend compte au bout de 2 ou 3 ans que l'herbier a régressé, qu'il y a finalement une biomasse inférieure, etc., c'est quelque chose qui se perd. Ce n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'une étape. Rien n'empêche une Zone de Protection Forte d'augmenter son périmètre, de réduire son périmètre, voire de renforcer ses mesures de protection, mais là, ça se fait à droit constant, c'est une photographie, une reconnaissance à un instant T.

M. BOIDEVEZI.- Pour rebondir sur la partie contrôles, on a là la chance d'avoir deux sémaphores – le sémaphore de Sagro au niveau de Bastia et le sémaphore d'Alistro qui est au milieu de l'Aire Marine Protégée – qui vont tous deux être plus particulièrement augmentés sur la surveillance de l'AMP, comme on l'a vu avec l'Office de l'environnement de la Corse. Derrière, le but est bien de suivre davantage les contrevenants et de pouvoir davantage travailler avec les moyens de contrôle pour qu'ils puissent être immédiatement *taskés* pour aller faire des contrôles. On a donc bien une volonté avec l'OC de renforcer le contrôle et l'intervention dans cette zone, en lien avec le passage en ZPF.

Mme LABACH.- J'ai une question par rapport à ces dossiers. Comment sont-ils évalués ? Y a-t-il des indicateurs objectifs et quantitatifs en termes de réglementation des activités au regard des enjeux de la zone ? Par exemple, là, sur l'herbier de posidonie, à mon sens, les Zones de Protection Forte devraient interdire tout mouillage, ou majoritairement. Est-ce le cas ou pas ? Je pense que les ZPF sont quand même un degré où l'on doit être extrêmement ambitieux et exigeants par rapport à la désignation de ce type de zone. Les zones Natura 2000 peuvent-elles répondre en termes de réglementation, de contrôle et de gestion à ces exigences ? Merci.

Mme CHARDIN.- L'ensemble de ces zones ont été instruites dans le cadre de l'instruction du Préfet maritime. Les avis de plusieurs services ont été sollicités – services de l'État et établissements publics. Dans ces avis, il est globalement fait état de vos remarques, c'est clair, mais pour ces aspects, on se situe déjà dans des Aires Marines, donc dans des périmètres qui ont des documents de gestion. On sait donc que l'on veut protéger et on sait globalement comment on le souhaite : avec une périodicité. Certes, le label de Zone de Protection Forte peut inciter à renforcer ou à multiplier la périodicité, c'est très clair, mais globalement, elle est déjà atteinte.

Après, sur le volet « mouillage » par exemple, sur le Grand herbier de la plaine orientale, il y a de mémoire 5 à 6 ZMEL entre Bastia et Porto-Vecchio. Très clairement, le mouillage des petites unités est donc déjà légèrement maîtrisé.

Ensuite, cette zone est interdite au mouillage des unités de plus de 24 mètres dans le cadre de la politique d'encadrement des mouillages. Il restera le mouillage résiduel, le mouillage d'urgence, et ça, on ne l'interdira pas.

L'objectif est vraiment de regarder ce qui se fait à l'instant T et de voir si le label est mérité ou pas. Là, ce n'est pas nous, tout seuls, préfecture maritime, qui l'avons décidé. Nous avons consulté les services de l'État et les établissements publics.

M. BOIDEVEZI.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à l'approbation de ces 5 ZPF pour que l'on puisse les proposer au niveau central. Y a-t-il des objections à ce que l'on propose ces 5 zones en ZPF au niveau central ? (*Pas d'objections.*)

(Approuvé à l'unanimité.)

Je considère donc que le projet de délibération est adopté.
Merci, Amélie.

Pour terminer l'ordre du jour, je vous propose de passer au point n°5.

5 - Travaux des instances.

On n'abordera pas aujourd'hui les Commissions spécialisées concernant l'éolien et les ZPF, puisque cela a fait l'objet de deux points de l'ordre du jour. On aura donc uniquement un point de situation sur la Commission spécialisée emploi-formation aux métiers de la mer, sujet particulièrement important pour préparer l'avenir. Monsieur Mayoly, vous avez la parole.

M. MAYOLY.- Monsieur le Préfet, Amiral, Monsieur le Directeur, merci. Nous avons prévu une présentation des travaux de l'instance. Elle a trois années d'existence et je la préside depuis septembre 2023. Avant toute chose, je voudrais remercier Charles-Henri Garié pour le travail qui a été accompli avant que j'en prenne la présidence.

Les axes des missions de la Commission - il y en a principalement trois : partager la connaissance du marché du travail maritime, améliorer l'adéquation entre l'emploi et la formation, et identifier et lever les obstacles au-delà de l'emploi dans les métiers de la mer. En fait, ces trois axes se sont principalement traduits par la création de trois groupes de travail. Nous avons eu sept réunions de la Commission spécialisée - je ne compte pas les réunions des groupes de travail qui ont été beaucoup plus nombreuses.

Le premier point a été la création d'un Observatoire interrégional des métiers de la mer, qui est actif et qui est doté aujourd'hui d'un financement pérenne au travers du FAMEX 2030. Il est très animé par le Carif-Oref, à la fois sur les éléments statistiques sur l'emploi-formation, mais aussi avec la DIRM sur le recensement des formations maritimes et la mise en place d'une cartographie très précise de ces emplois.

Je vais juste me permettre une petite réflexion. Nous avons eu début juillet une réunion sur l'emploi-formation, et quand on parle d'emploi-formation, quand on parle de statistiques, c'est une sorte de filet où d'un côté les mailles sont les codes ROME des emplois, et de l'autre côté les codes APE des entreprises situées sur l'interrégion. Évidemment, il peut passer au travers de ses mailles quelques cas particuliers. À chaque réunion, on nous met en avant tel ou tel point, tel ou tel métier qui

éventuellement n'a pas été recensé, ou dans lequel les chiffres ne sont pas forcément en liaison directe avec la réalité. Cela peut arriver, mais globalement les chiffres que l'on sort, les chiffres que l'on produit sont des chiffres extrêmement intéressants et très fiables qui permettent de se projeter.

Le deuxième groupe de travail qui a été mis en place, c'est la promotion du BIMer. Alors, je ne vais pas parler de « promotion du BIMer », parce qu'aujourd'hui je pense que le BIMer est tout à fait installé. Il y a eu 350 candidats reçus l'an dernier et il y en a eu 500 cette année. En Corse, il y en aura un peu moins que sur les autres régions, mais c'est lié à un décalage annuel, parce que pour qu'il y ait un BIMer il faut qu'il y ait des professeurs formés en CAE Mer ; cela fait donc un décalage d'une année.

Le deuxième point, c'est que dans le cadre du BIMer il y a des visites d'entreprises et de sites de prévues, et cela pose des problèmes de financement aux lycées, sur lesquels nous travaillons également de façon à faciliter et à augmenter la connaissance par les jeunes des métiers maritimes.

Le troisième élément qui a été mis en avant, c'est la préfiguration d'une feuille de route axée sur la féminisation des métiers maritimes. C'est directement en lien avec la question de l'accès à l'emploi. Aujourd'hui beaucoup des métiers maritimes sont des métiers principalement masculins, mais pas exclusivement, et l'objectif est effectivement de pousser vers cette féminisation des emplois. Il y a là aussi un gros travail statistique qui est toujours mené par le Carif-Oref, et le groupe de travail est présidé par Anne Le Page, qui est la Présidente de l'Association La Touline. Nous avons eu une première réunion fin juin sur un certain nombre d'axes prévus.

Début juillet nous avons également eu une journée sur les métiers de la mer à Marseille, dans cette même salle, avec à peu près la même température. Trois thématiques ont été abordées : un retour sur les recommandations du cahier de la filière pêche. Ce cahier de la filière pêche a été édité par le Carif-Oref dans le cadre du premier groupe de travail, et il proposait un certain nombre de recommandations qui ont été ouvertes aux débats. Les débats ont été assez intéressants sur le sujet. Je parle de « filière pêche » par raccourci, mais il s'agit bien de la filière pêche et aquaculture, pardonnez-moi.

Le deuxième point était la consécration du lancement de l'activité féminisation des métiers de la mer, avec un groupe de travail qui était assez intéressant. Le troisième était sur la formation et le recrutement.

Sur cette journée, et particulièrement sur la féminisation des métiers de la mer, je voudrais vous offrir une réflexion tout à fait personnelle. La question de la féminisation des métiers de la mer n'est pas une question d'acceptabilité des femmes par les hommes, qui aujourd'hui occupent en grande majorité ces emplois. Pour moi ce n'est pas du tout la question. La question c'est que les femmes puissent se projeter sur ce que sont les métiers maritimes et se rendent compte que les métiers maritimes sont tout à fait accessibles. Si je dis ça en tant qu'ancien Directeur de la coopérative de lamanage, un des métiers les moins féminisés du monde, je reconnais qu'il faudrait peut-être que je balaye devant ma porte, mais néanmoins, l'accès des femmes aux métiers maritimes passe en premier par les parents d'élèves et par les mères de famille qui ne doivent pas censurer leurs enfants et leurs filles particulièrement sur les métiers maritimes.

Je reviens sur le BIMer. En ce sens, le BIMer est quelque chose d'intéressant, parce qu'il fait découvrir des métiers qui ne sont pas forcément les plus en vue ou les plus directement envisagés par les enfants.

À ce sujet, la partie formation continue est également extrêmement importante, parce qu'elle permet en cours de carrière de se rediriger sur des métiers maritimes qui sont effectivement assez facilement accessibles – je parle d'expérience – en termes de formation continue.

Voilà quelques éléments. Je voulais également remercier le Directeur interrégional de l'initiative.

M. BOIDEVEZI.- Avez-vous des questions sur le sujet de la formation-emploi ? (*Pas de questions.*)

M. MAYOLY.- Juste un dernier point, s'il n'y a pas de question. À la question de Pierre Maupoint de Vandeuil tout à l'heure sur l'évolution que peut entraîner l'éloignement des parcs éoliens sur les métiers, c'est tout à fait ce que les entreprises ont aujourd'hui en tête, ainsi que les futurs employés de ces entreprises. Parce qu'effectivement, ce n'est pas du tout pareil de partir en mer pendant 48 heures ou 72 heures, les investissements maritimes ne sont pas du tout les mêmes, mais la formation n'est pas du tout la même non plus, et ça, c'est caractéristique. Aujourd'hui, on travaille à une heure de distance et sur une journée sur les parcs éoliens, en embarquant 12 à 20 personnes. Demain on travaillera probablement sur 2 ou 3 jours, en embarquant une trentaine ou une quarantaine de personnes,

donc avec beaucoup plus d'équipage et avec des contraintes très différentes. Or *a priori*, quand on regarde tout ça, à l'exception des puissances mécaniques, ce sont les mêmes compétences qui sont demandées, mais en réalité ce ne sont pas tout à fait les mêmes métiers. C'est donc là où la liaison entre l'analyse des emplois et la formation revêt tout à fait son intérêt.

M. BOIDEVEZI.- Merci beaucoup pour cette présentation et pour le travail du groupe spécialisé et de tous ses membres.

M. MAYOLY.- Je voudrais d'ailleurs remercier les services de la DIRM et du Carif-Oref.

M. BOIDEVEZI.- Je redonne la parole au Préfet Mirmand pour la suite de la réunion.

M. MIRMAND.- Merci, Amiral. Écoutez, cela va être très simple, puisque nous arrivons à la fin de notre réunion. Je voudrais vous remercier de votre présence et de votre participation. Je remercie chacun d'entre vous pour votre contribution aux débats, et je vous souhaite un bel été. Notre prochaine réunion aura lieu au mois de décembre, à Montpellier.

Merci à chacun d'entre vous et merci à tous ceux qui ont contribué à la préparation de cette réunion.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 17 heures 24.